

Résidence Charles Péan

Centre d'Hébergement
et de Réinsertion Sociale

Rapport d'Activité 2019

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



Table des matières

Mot du Conseil de Vie Sociale (CVS)	6
Mot de la Directrice	7
Méthode d'élaboration du rapport d'activité	9
1. – Présentation de la Fondation	10
1.1. - Une Histoire	10
1.2. – Une présence sur l'ensemble du territoire...	11
1.3. – La Fondation en action	12
1.4. – Orientations stratégiques 2016-2020 de la Fondation de l'Armée du Salut	13
2. – Présentation de l'établissement	14
2.1. – Moyens matériels, missions, capacité d'accueil, agréments	14
2.2. – Plan d'action du Projet d'Établissement 2016-2020	15
3. – Activités réalisées en 2019 et caractéristiques des publics accueillis	16
3.1. – Service Hébergement Accompagnement Social (Insertion Semi-Collectif et Diffus et dispositif de Mise à l'Abri)	16
3.1.1. – Présentation du service insertion	16
3.1.2. – Le dispositif d'hébergement d'Urgence/Mise à l'Abri (MAA)	38
3.2. – Service Logement	41
3.2.1. – Service Accompagnement Logement	41
3.2.2 LES PENSIONS DE FAMILLE	48
4. – Activités 2018 transversales aux différents services	61
5. – Les services supports	63
5.1. Service Technique et Entretien	63
5.2. – Service administratif et financier	70
6. – Les ressources humaines	71
7. – Le travail en réseau et en partenariat	76
8. – La Fondation	77
9. – Le Projet d'Établissement/Projet de restructuration	77
9.1. – Présentation synthétique du projet de restructuration (rappel)	77
9.2. – Suivi du Projet d'Établissement/Projet de restructuration 2019	79
10. – Les résultats financiers	Erreur ! Signet non défini.
Annexes	82

Fiche signalétique

FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT

Résidence Charles Péan

36 rue Raymond Duflo

76150 Maromme

Tél. : 02 35 70 38 00 / Fax : 02 35 15 08 47



Site annexe à la Résidence Charles Péan

Pensions de Famille - 25-29 rue Anatole France – 76000 Rouen



« L'Océanite »

« Les Bords de Seine »

Président : M. **Daniel NAUD**

Directeur Générale : M. **Éric YAPOUDJIAN**

Directeur de Programme inclusion : M. **Yvan GRIMALDI**

Directrice d'établissement : Mme **Béatrice BAAL**

Chef de Service du CHRS : M. **Johann NEBEL**

Chef de Service Logement/ PF : M. **Ludovic COUTELLIER**

Chef de Service Technique : Mme **Carine BOUSSO**

Chef de service administratif et financier : Mme **Corinne HARDOUIN**

-Activités :

Hébergement Social

Centre d'Hébergement – Insertion (Semi-collectif et diffus) et Urgence-Mise à l'Abri

Logement adapté

Accompagnement ASLL/AVDL/ALT/ALT Régularisé
Pensions de famille

-Nous contacter :

Service Hébergement

Tél. : **02 35 70 92 59** ou **02 35 70 92 53**

Service logement :

Tél. : **02 35 36 79 55** ou **02 35 07 68 45**

Service technique :

Tél. : **02 35 70 92 58**

Nous rejoindre :



- CHRS à Maromme

Lignes de Bus :

- T2, arrêt Bernard Palissy
- N° 8, arrêt Mont Mirel

- Pensions de famille à Rouen

Métro : arrêt Théâtre des Arts

Lignes de bus :

- T2, arrêt Théâtre des Arts
- N° 8, arrêt Théâtre des Arts

Le CHRS Maromme/Rouen au sein de la Métropole Rouen Normandie



Le projet s'inscrit depuis 2010 dans le cadre de la refondation de l'offre d'hébergement : le « logement d'abord » : l'hébergement n'est pas une étape indispensable, l'accès direct au logement est privilégié quand cela est possible.

La mise en place d'un Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) et d'une Commission Territoriale pour toutes les demandes CHRS.

Mot du Conseil de Vie Sociale (CVS)

Le Mot du CVS

Le CVS et divers échanges avec des personnes accueillies dans l'établissement a permis de réaliser un certain nombre d'actions en 2019 telles que :

- La mise en place du groupe des résidents pairs
- L'organisation de la Foire à Tout
- La journée Cultures du Monde où quelques personnes accueillies ont préparé des panneaux présentant leur pays et un repas multi culturel particulièrement délicieux
- Les séances de médiation animale avec des chevaux
- La participation aux groupes d'animations transversales
- Le vote auprès de tous pour l'utilisation des bénéfices du Bar Masqué : nous irons visiter Paris.

Le CVS est une instance utile qui fait avancer les choses dans le CHRS. Durant l'été 2020, nous allons élire des nouveaux résidents délégués. Les référents salariés de l'instance ont eux aussi changés ce qui donne une nouvelle dynamique à l'instance de participation



M. BA et M. CHAOUCHE

Mot de la Directrice

L'ANNÉE 2019 a été marquée, dans la suite de 2018, par le mouvement des gilets jaunes, avec l'expression d'une protestation qui allait bien au-delà de la question du pouvoir d'achat et qui a permis de rendre lisible nombre de difficultés et de préoccupations quotidiennes et d'interrogations. Si la grande partie des personnes que nous accompagnons était trop en difficulté pour se joindre à cette mobilisation, quelques-uns ont pu y apporter leurs contributions par leur participation au grand débat notamment, instances nationales,....

Par ailleurs, dans le cadre du Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022), le gouvernement a fixé comme prioritaire l'accès de tous au logement et l'offre d'une solution adaptée à chacun. Ce plan repose sur une restructuration de l'offre d'hébergement destinée aux personnes sans abri ou éprouvant des difficultés à se loger, à travers l'amplification du développement des alternatives à l'hébergement et un recentrage de l'hébergement d'urgence aux situations de détresse.¹ Ce plan active plusieurs leviers pour augmenter la fluidité vers le logement :

- La « restauration » de la fluidité vers le logement (sorties accélérées des personnes en CHRS vers le logement, accès direct des personnes sans abri vers le logement, dispositifs dédiés spécifiquement aux personnes en situation administrative incomplète...)
- Le relancement de la production de logement social, le développement des Pensions de Famille et la captation de logement privé
- L'intensification de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement en lien avec les collectivités locales (FNAVDL)

Cette restructuration du secteur de l'AHI², inscrite depuis 2018 sur une durée de 5 ans n'est pas sans poser beaucoup de questions avec des écarts entre les visions de l'Etat et celles des associations œuvrant auprès des publics concernés.

Elle s'accompagne d'une logique financière de maîtrise des coûts et de rationalisation dans la répartition des moyens dévolus aux établissements, en s'appuyant sur la convergence tarifaire. Le remplissage des enquêtes ENC³ est devenu obligatoire depuis 2018 et les résultats conditionnent le montant de la Dotation Globale de financement (L'enquête sur l'année N-2 détermine la DGF de l'année N). Ce mode de calcul pénalise largement le CHRS de l'établissement depuis 2018, car il n'intègre pas les évolutions d'activité⁴ entre l'année N-2 et l'année N. De ce fait, le CHRS a subi une diminution de 132 646 € cumulée sur 2 ans, soit une baisse de 5,5% chaque année et inscrit de manière structurelle une situation déficitaire, malgré la recherche effective de diminution des charges. Cela n'est pas sans poser la question de l'avenir du CHRS. L'obligation de réaliser un CPOM⁵ avant le 01/01/2023 pour chaque établissement fait partie de cette logique financière.

Dans ce contexte très évolutif et incertain, l'établissement reste mobilisé pour l'ensemble de ses services pour apporter un accompagnement de qualité auprès des personnes en grande difficulté et poursuivre ses missions avec toutes ses valeurs et son expertise. Il est fortement engagé sur la réflexion, la construction collective de la défense de ces personnes et des réponses à construire, en tant que Fondation de l'Armée du Salut, avec les autres acteurs

¹ extrait du Rapport d'Orientation Budgétaire des CHRS de la région Normandie 2019

² AHI : Accueil, Hébergement, Insertion

³ ENC : Etude Nationale des Coûts

⁴ Qui entraînent des changements de classification de GHAM (Groupe Homogène d'Activité) et de nombre de places

⁵ CPOM : Contrat Pluri Annuel d'Objectifs/Moyens

associatifs du territoire au sein de la Fédération des Acteurs de la Solidarité et également au niveau régional et national.

Le travail sur le projet de restructuration se poursuit :

-sur le site de Maromme, projet de garage solidaire, projet conciergerie, projet d'une 3^{ème} Pension de Famille, avancée sur le projet architectural du site, développement du partenariat local, ...

-projet de réhabilitation importante de la Pension de Famille Océanite

Ces projets restent conditionnés aux moyens financiers.

L'année 2019 a vu se réaliser des projets novateurs tels que la « médiation animale/équithérapie », le développement de partenariat autour de la mobilité, ...

La participation des personnes accompagnées à la vie de l'établissement et, au-delà, à la construction, à l'évaluation et à l'évolution des politiques publiques est un levier important de leur construction citoyenne et à l'adéquation entre ces politiques et leurs besoins.

Les journées « Portes Ouvertes et foire à tout » ouvertes aux partenaires et aux habitants (17 et 18 juin 2019), ont été organisées par les salariés et les personnes accompagnées. Elles ont permis de vivre un très beau moment partagé avec les habitants.

Que toutes ces belles initiatives et constructions collectives qui favorisent le « bien vivre ensemble », le développement de ses compétences, la reconnaissance et de trouver « sa place » dans la société, puissent continuer dans le futur de l'établissement.

Ce document présente notre activité 2019 à travers nos réalisations, nos actions, nos réflexions, nos chantiers, nos projets, nos mobilisations, nos réalités.

Béatrice BAAL

Méthode d'élaboration du rapport d'activité

L'équipe de professionnels s'est mobilisée depuis janvier 2020 afin de collecter par service, puis de manière transversale, l'ensemble des éléments permettant de rendre lisible l'activité réalisée tout au long de l'année 2019. La période particulière liée au covid19 a eu pour incidence des délais tardifs de finalisation du document (juin 2019).

Différents professionnels (travailleurs sociaux, agents techniques, ...) mais aussi des résidents y ont apporté des contributions individuelles afin de mettre en lumière des activités spécifiques. Merci à Louise F. qui nous a aidé à collecter les éléments pendant la période covid19 pour une finalisation par l'équipe des cadres.

Afin de rendre plus lisible et attrayant notre Rapport d'Activité nous avons produit un document synthétique, en partant d'un compte rendu plus exhaustif réalisé par chaque service.

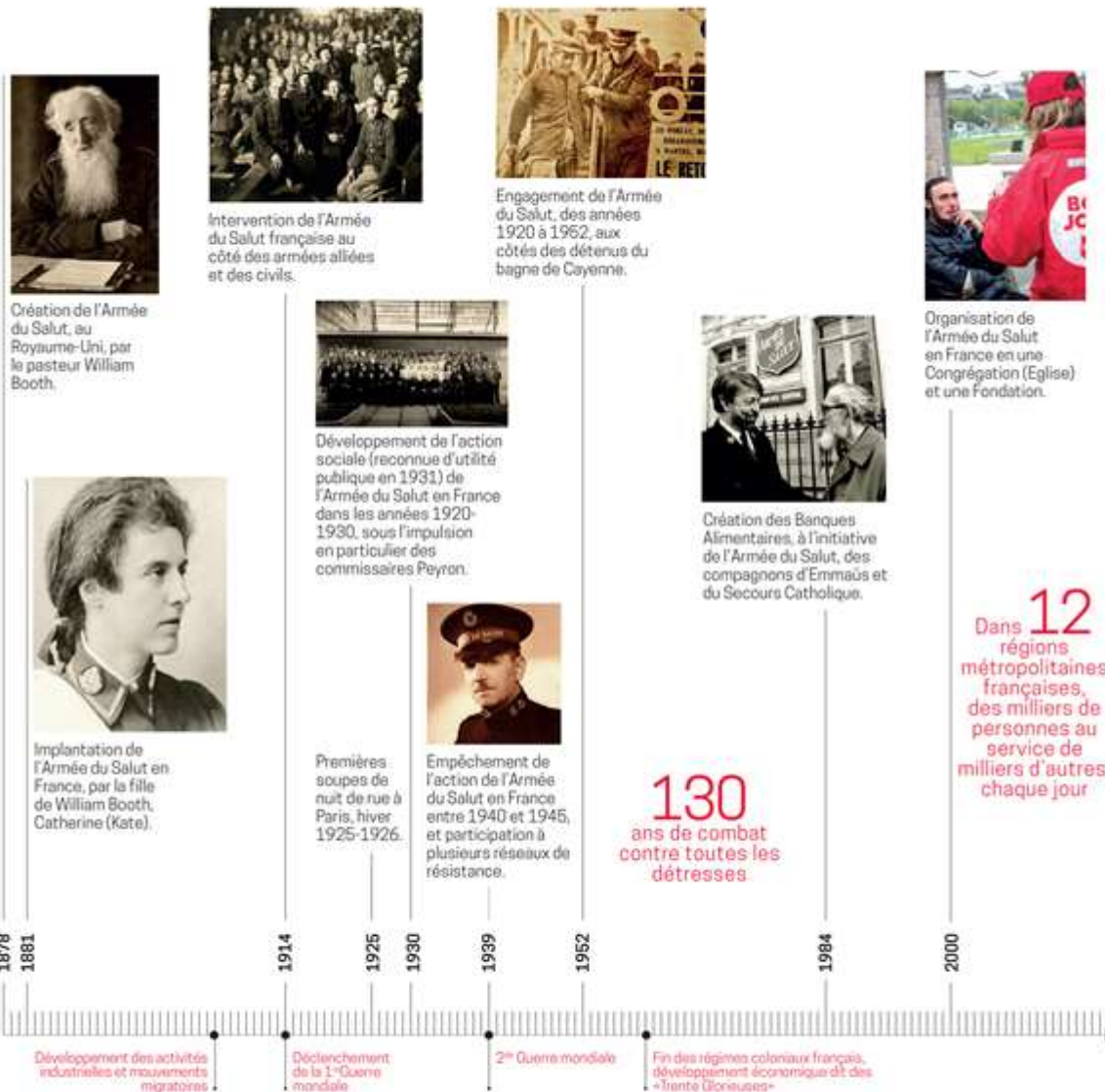
Le sommaire du rapport d'activité est en conformité avec la procédure de la Fondation de l'Armée du Salut (FADS) (version n°5 du 23 mars 2015).

Ce document est l'aboutissement d'une collaboration de tous et toutes !

1. – Présentation de la Fondation

1.1. - Une Histoire

Fin des années 1850 : William et Catherine Booth, pasteurs méthodistes, vont dans les rues de Londres à la rencontre des personnes vivant dans la misère...



MISSION DE L'ARMEE DU SALUT

L'Armée du Salut, mouvement international, fait partie de l'ensemble des églises chrétiennes. Son message se fonde sur la Bible. Son ministère est inspiré par l'amour de Dieu. Sa mission est d'annoncer l'Évangile de Jésus-Christ et de soulager, en son nom, sans discrimination, les détresses humaines. En France, l'Armée du Salut exerce ses actions au travers de la Congrégation et de la Fondation. Elle est membre de la Fédération Protestante de France.



Intervention humanitaire en Equateur en 2016.



L'une des 33 écoles ouvertes à Hong Kong.



Implantation au Burkina Faso en 2018.

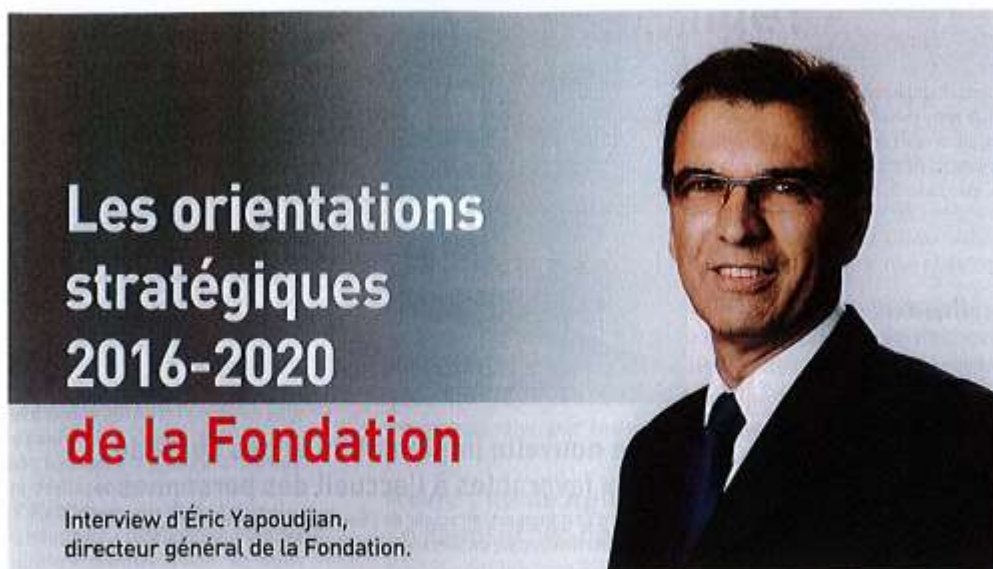
1.2. – Une présence sur l'ensemble du territoire...



1.3. – La Fondation en action



1.4. – Orientations stratégiques 2016-2020 de la Fondation de l'Armée du Salut



Des orientations et des objectifs au service des personnes accueillies

1/ Promouvoir le développement des personnes accueillies en étant attentif aux plus vulnérables

- Objectif 1** Accueillir la personne quels que soient ses difficultés, ses souffrances, son origine, son parcours.
- Objectif 2** Valoriser les compétences des personnes.
- Objectif 3** Contribuer à l'exercice de la citoyenneté.
- Objectif 4** Soutenir la mixité sociale des publics.

2/ S'inscrire dans une dynamique de plaidoyer

- Objectif 1** Consolider la parole singulière et militante de la Fondation.
- Objectif 2** Porter la parole de la Fondation dans les territoires, réseaux et espaces « influents ».
- Objectif 3** Promouvoir les missions et les actions de la Fondation auprès des partenaires publics et privés.
- Objectif 4** Renforcer la stratégie de communication à travers les différents supports.

3/ Valoriser les ressources immatérielles (spirituelles, historiques, culturelles, humaines) et matérielles (patrimoine immobilier, ressources financières, numérique)





- Objectif 1** Partager une culture commune.
- Objectif 2** Dynamiser la politique des ressources humaines et développer le bénévolat comme une ressource de la Fondation.
- Objectif 3** Améliorer la qualité du cadre de vie et d'intervention en tenant compte de l'environnement.
- Objectif 4** Favoriser les synergies entre les services du siège et les besoins des établissements.

4/ Poursuivre l'évolution de la Fondation

- Objectif 1** Définir une stratégie prospective de développement coopératif et restructurant.
- Objectif 2** Adapter l'offre sociale, médico-sociale, sanitaire et socioculturelle aux besoins des populations et des territoires.
- Objectif 3** Oser l'expérimentation et l'innovation.
- Objectif 4** Consolider et diversifier les sources de financement.

2. – Présentation de l'établissement

2.1. – Moyens matériels, missions, capacité d'accueil, agréments

<p>Les locaux, équipements et configurations de chacun des sites</p>					
<p>Sites</p>	<p>CHRS Résidence Charles Péan 72 places</p>	<p>Mise à l'Abri 15 places</p>	<p>Pension de famille « Les Bords de Seine » 25 places</p>	<p>Pension de famille « L'Océanite » 20 places</p>	<p>Service Accompagnement Logement (ALT/Logement d'Insertion)</p>
<p>Caractéristiques et situation géographiques</p>	<p>36, rue Raymond Duflo - Maromme</p>		<p>29 rue Anatole France – Rouen</p>	<p>25 rue Anatole France - Rouen</p>	<p>36 rue Raymond Duflo - Maromme</p>
<p>Le bâti Capacité d'accueil Hébergement/ Logement</p>	<p>CHRS Semi Collectif : (20 places) chambres individuelles (meublées avec toilettes et salle de bain privative) 1 T2 pour couple</p> <p>CHRS Diffus : (52 places) 23 logements diffus Insertion</p>	<p>3 chambres individuelles (meublées avec toilettes et salle de bain privative)</p> <p>4 T4 situés dans la proche agglomération. Seules les chambres sont des lieux privatifs (12 places)</p>	<p>21 logements :</p> <p>17 T1 4 T2</p> <p>Équipés d'un coin cuisine / penderie/ salle de bain fermée avec douche ou baignoire, lavabo et toilettes. Possibilité accueil de couples</p>	<p>16 Logements au sein de la Résidence 8 T1bis (20 à 30 m²) 8 T1 (14 à 19m²) Et 2 T2 (35m²) situé à l'extérieur de la Résidence Équipés d'un coin cuisine / penderie/ salle de bain fermée avec douche ou baignoire, lavabo et toilettes. Possibilité accueil de couples</p>	<p>7 appartements à des bailleurs publics 4 appartements à un bailleur privé 7 appartements (ALT Régularisé) Les ménages accompagnés résident en divers endroits de l'agglomération, - soit dans leur propre logement, - soit hébergées dans leur réseau, - soit dans le cadre de l'ALT</p>
<p>Public/Missions</p>	<p>Accueil, hébergement et aide à la réinsertion sociale des personnes seules en difficulté sociale, familiale, économique, vis-à-vis de l'emploi, du logement, de la santé, etc....</p> <p>RESIDENCE CHARLES PEAN</p> <p>20 PLACES Insertion Semi collectif (personnes seules et couples sans enfant)</p> <p>CHRS 23</p> <p>Logements diffus s/agglo de ROUEN - 52 PLACES</p> <p>Insertion AAVA</p> <p>Organisation d'actions ayant pour objet l'adaptation à la vie active</p> <p>=Soit 72 PLACES</p>	<p>Dispositif d'Urgence de Mise à l'Abri (co-hébergement en logement collectif) 76150 Maromme</p> <p>Accueil en urgence pour les périodes de 3 à 7 jours des personnes privées de logement ou d'hébergement, en situation de grande précarité</p>	<p>Offrir un logement alternatif pour un public en situation d'exclusion qui par son caractère communautaire et convivial vise une réadaptation sociale à vocation citoyenne, sans limite de durée</p>	<p>Dispositif ALT</p> <p>Personnes régularisées (environ 7 logements) agglo ROUEN Mise à disposition d'un logement temporaire aux personnes ne pouvant pas accéder directement à un logement de droit commun, avec un accompagnement de type ASLL ou ADVL visant l'accès et l'insertion</p> <p>30 places (selon composition familiale)</p> <p>ASLL</p> <p>Favoriser, faciliter et accélérer l'insertion du ménage dans son logement</p> <p>- 60 mesures/an</p> <p>AVDL</p> <p>Favoriser et accélérer l'insertion du ménage dans son logement</p> <p>- 12 mesures/an</p> <p>Diagnostics spécialisés (DALO/CAPEX/SOCIAUX) Etablir un diagnostic sur la situation logement/sociale en vue d'orientation adaptée – Selon demande</p>	<p>ALT/AVDL/Diagnostics spécialisés : Convention annuelle DDCCS ASLL : Convention annuelle CG76 :</p>
<p>Agrément/Convention</p>	<p>1^{er} Agrément CHRS 24/06/1955</p> <p>Dernier renouvellement 04/01/2017</p>	<p>Convention annuelle DDCCS 01 Décembre 2013 à 2018 Renouvlt prévu en 2019</p>	<p>Agréments initiaux + Conventions annuelles DDCCS</p>		<p>ALT/AVDL/Diagnostics spécialisés : Convention annuelle DDCCS ASLL : Convention annuelle CG76 :</p>
<p>Réalisé 2019</p>	<p>CHRS : 26 048 Nuitées 90 personnes</p> <p>AAVA : 6 343 heures 35 personnes</p>	<p>5 124 nuitées</p> <p>181 personnes</p> <p>844 admissions</p>	<p>PF Bords de Seine : 24 personnes</p>	<p>PF : Océanite : 18 personnes</p>	<p>ALT : 8 familles ASLL : 62 ménages AVDL : 10 mesures Diagnostics spécialisés : 10 demandes CCAPEX dont 2 réalisés 10 demandes DALO</p>
<p>CA 2019</p>	<p>CA : 1 338 489 €</p> <p>Résultat : - 77 292 €</p>	<p>CA : 163 518 €</p> <p>Résultat : 0 €</p>	<p>PF Bords de Seine</p> <p>CA : 283 995 €</p> <p>Résultat : - 1 372 €</p>	<p>PF Océanite</p> <p>CA : 234 731 €</p> <p>Résultat : -7 254 €</p>	<p>ALT (ASLL – AVDL) : CA : 147 818 €/Résultat : -26 568€ ALT Régularisé : CA : 202 933 € ; Résultat : 21 831 €</p>
<p>BP Alloué 2019</p>	<p>1 242 646 €</p>	<p>166 764 €</p>	<p>277 125 €</p>	<p>218 248 €</p>	<p>ALT (ASLL – AVDL) : 156 559 €</p> <p>ALT Régularisé : 167 877 €</p>
<p>Effectif/***/ Nbre ETP Réel 2019</p>	<p>18.58 ETP</p>	<p>1.65 ETP</p>	<p>4.12 ETP</p>	<p>2.80 ETP</p>	<p>ALT (ASLL-AVDL) : 1.84 ETP ALT Régularisé : 1.56 ETP</p>
<p>Espaces Collectifs</p>	<p>1 cuisine avec équipement complet 1 salle restauration/caféteria/espace détente-TV 1 salle informatique 1 laverie 1 terrasse avec terrain pétanque</p>		<p>1 salle collective avec cuisine en rdc 1 terrasse avec abri fumeurs 1 parking</p>	<p>Espace collectif au 1^{er} étage</p>	<p>Utilisation possible des espaces collectifs du CHRS</p>
<p>L'équipement du service</p>	<p>5 bureaux dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 open-space • 1 bureau chef de service • 1 bureau infirmière • 1 local matériel & produits entretien • 1 local technique 	<p>1 bureau</p>	<p>2 bureaux</p>	<p>2 bureaux dont celui du chef de service logement</p>	<p>4 bureaux dont celui du chef de service logement 1 photocopieur 3 téléphones portables</p>
<p>administratifs /techniques</p>	<p>Administratif : 4 bureaux administratifs + 1 espace reproduction + 2 espaces archivage Techniques : 2 bureaux techniques, 1 garage avec pont élévateur, 1 atelier mécanique, 1 atelier menuiserie/réparation, 1 grand espace de stockage</p>				
<p>Moyens logistiques</p>	<p>10 véhicules dont 7 à disposition des travailleurs sociaux et 3 dédiés au service technique, équipement de téléphonie, 1 serveur, 26 ordinateurs, 4 photocopieurs, 1 grande salle de réunion, 1 grand parking + espaces verts</p>				

2.2. – Plan d’action du Projet d’Établissement 2016-2020

Voir annexe n° 1.

3. – Activités réalisées en 2019 et caractéristiques des publics accueillis

3.1. – Service Hébergement Accompagnement Social (Insertion Semi-Collectif et Diffus et dispositif de Mise à l'Abri)

3.1.1. – Présentation du service insertion



Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de l'établissement de la Fondation de l'Armée du Salut de Rouen est situé à Maromme, au sein de la Résidence Charles Péan.

Il propose **72 places d'hébergement** réparties comme suit :

- **52 places en logement diffus** : 8 appartements T1, 5 T3 et 10 T4 où les personnes vivent seules ou en co-hébergement avec un espace privatif
- **20 places en collectivité** : chambres individuelles équipées d'un réfrigérateur, espace sanitaires privés et cuisine collective



Cuisine collective



Chambre individuelle du CHRS

Le CHRS intègre également dans ses locaux le dispositif d'hébergement d'urgence « Mise à l'Abri », présenté ultérieurement.

Public accueilli

Personnes seules ou des couples sans enfant, à partir de 18 ans.

Les prestations que délivre le CHRS

- Accueil
- Alimentation
- Hébergement
- Hygiène et accès aux soins
- Écoute et soutien permanent
- Accompagnement social individuel et collectif

L'Équipe du CHRS

- **7 travailleurs sociaux**, de formations diverses : éducateurs spécialisés, assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, etc. Ils assurent l'accompagnement individuel des personnes ainsi que l'animation et la gestion de la collectivité
- **1 infirmière** à mi-temps coordonne les accompagnements santé en lien avec les travailleurs sociaux
- **3 surveillants de nuit** assurent une présence permanente sur le site, en lien avec les travailleurs sociaux et le service accueil
- **1 chef de service** organise et est garant du bon fonctionnement

Les principales modalités d'intervention

- Un référent social pour chaque résident
- Co-construction de projets personnalisés
- Accompagnements individuels structurés et formalisés
- Développement d'actions collectives favorisant l'autonomie des personnes
- Participation et expression des personnes accueillies
- Appui sur un large réseau partenarial

Les principaux outils

- Les entretiens individuels
- Les écrits professionnels
- Le travail d'équipe
- Les bilans de séjour et les projets personnalisés
- La participation des personnes accueillies
- Le dispositif des Activités d'Adaptation à la Vie Active (AA VA)

3.1.1.1. – Les chiffres clés de l'activité de l'année 2019

26 048 nuitées CHRS sur l'année 2019 dont :

- **16 000 nuitées** pour les hommes
- **9 233 nuitées** pour les femmes
- **815 nuitées** pour les enfants

Durée de moyenne de séjour en 2019 : **26 mois**

16 admissions dont :

- 12 hommes
- 3 femmes
- 1 naissance

17 sorties dont :

- 11 hommes
- 6 femmes

90 personnes accompagnées sur l'année dont :

- **57 hommes**
- **30 femmes**
- **3 enfants** dont deux de moins de trois ans

3.1.1.2. – Les caractéristiques du public accompagné

Personnes Accompagnées

Pas d'évolution significative depuis 2017 au niveau de l'âge :

- 18-24 ans : 15 %
- 25-29 ans : 70 %
- + 60 ans : 15 %

Plus de **74%** des personnes accompagnées en 2019 sont des personnes étrangères hors U.E, **en hausse de 3%** par rapport à 2018 et de **9%** par rapport à 2017.

Situation professionnelle

- **91 %** des personnes accompagnées en 2019 sont sans emplois
- **4 %** ont un contrat de travail, pas d'évolutions constatées par rapport à 2017 et 2018

Ressources

- **62 %** des personnes accompagnées en 2019 étaient sans ressources
- **13 %** percevaient le RSA ou les allocations chômage
- **8%** percevaient des ressources d'activité (Emploi, formation, garantie jeune...)
- **10 %** percevaient l'AAH

Autres

- **53%** des sorties 2019 étaient pérennes
- **35 % des personnes sorties en 2019** ont quitté le CHRS pour intégrer un logement de droit commun ou adapté
- **30 % des personnes sorties en 2019 ont quitté le CHRS pour le non-respect de leur contrat de séjour**

Principe d'inconditionnalité de l'accueil et difficulté de sortie :

L'établissement applique ce principe. Il consiste notamment à ne faire aucune distinction liée à la situation administrative des personnes qui sollicitent un hébergement et qui nous sont orientées par le Service Intégré d'accueil et d'orientation du département (SIAO 76).

C'est pourquoi le nombre de sorties du CHRS vers une solution pérenne n'a cessé de baisser ces dernières années et que la durée moyenne de séjour n'a cessé d'augmenter.

3.1.1.3. – Évolution du public

Pas d'évolution significative des personnes accueillies en 2019 :

- **Nombre important de personnes étrangères** déboutées de leur demande d'asile et en demande de régularisation
- Des **problématiques de santé multiples** (physiques, psychologiques, vieillissement...)

3.1.1.4. – L'accompagnement social réalisé par les travailleurs sociaux

- **550** entretiens de suivis individuels
- **68** RDV avec des partenaires extérieurs
- **219** visites à domicile
- **268** accompagnements physiques
- **34** ateliers collectifs de cuisine
- **De nombreuses animations et actions collectives présentées ci-dessous**

39 bilans de séjour ont été réalisés au cours de l'année, ces rendez-vous sont prévus pour chaque personne accueillie environ trois mois après l'admission afin de formaliser un projet personnalisé, qui peut être réactualisé durant le séjour selon l'évolution de la situation.

3.1.1.5. – L'activité 2019 de l'infirmière du CHRS

Son rôle

- Évaluer les besoins et l'état de santé des résidents
- Planifier, accompagner et coordonner les soins et les différentes prises en charge
- Participer aux réunions d'équipe, aux synthèses
- Organiser des actions de prévention et d'éducation à la santé

Son activité au quotidien se caractérise par :

- La préparation hebdomadaire de piluliers
- De nombreuses démarches téléphoniques pour les prises de RDV et l'organisation du suivi médical
- Des accompagnements physiques
- Des rencontres avec les acteurs de santé et des visites
- Des réunions
- La mise en œuvre de notre démarche de réductions des risques

L'infirmière a réalisé

- 157 entretiens
- 35 accompagnements vers des services médicaux extérieurs
- **Des visites médicales au CHRS**
- **Des visites ou rencontres avec des partenaires extérieurs**
- 11 bilans de séjour avec les travailleurs sociaux
- **Le projet de médiation animale** : appel à projet et mise en œuvre

3.1.1.6. – Les Activités d'Adaptation à la Vie Active (AAVA)

Principe

Les Activités d'Adaptation à la Vie Active sont susceptibles de représenter le **premier palier d'un projet professionnel** pour les résidents qui souhaitent acquérir ou réacquérir les règles indispensables pour exercer une activité professionnelle. Ces activités ont aussi un **objectif occupationnel, d'apprentissage ou de réapprentissage, de valorisation et de confiance en soi**.

Ses activités sont accompagnées par les travailleurs sociaux du CHRS et les moniteurs d'atelier du service technique et entretien.

Type d'Activités

Technique	:	peinture, jardinage, lavage des véhicules, déménagement, ...
Entretien	:	nettoyage des locaux, repassage, ...
Services collectifs	:	cafétéria

Nombre de postes : 10

Technique	:	4
Entretien	:	5

Les Chiffres 2019

- ❖ **6 343 heures** d'activité AAVA
- ❖ **35 personnes** concernées (13 femmes + 22 hommes)

3.1.1.7. – Focus 2019 : La mise en place de séances d'équithérapie au sein du Centre d'hébergement

Dans le cadre de l'accompagnement social mené avec chaque personne accueillie, la co-construction des projets personnalisés a montré **un besoin** évoquant des expériences dans le domaine de l'équitation. La description faite des bienfaits ressentis ainsi que l'impact positif ont engendré une réflexion collective qui nous a conduit à répondre à **un appel à projet de la Fondation A et P Sommer « Médiation animale et difficultés sociales »**, sous l'égide de la fondation de France.

Notre objectif

Permettre, du fait de cette interaction positive entre l'animal et la personne, une amélioration de l'état physique et psychique de l'individu. A plus long terme c'est l'intégration et la réinsertion qui peuvent être facilitées.

Le rôle protecteur de l'animal peut favoriser la relation et la gestion des émotions. Il peut également induire une prise d'initiative et une valorisation de la personne. La patience, la rigueur, la confiance en soi sont autant de qualités que le cheval peut permettre de développer.



A la suite de l'organisation d'une réunion générale durant laquelle les résidents ont pu découvrir l'activité et le contenu des séances, l'équipe du centre équestre « Les crins de verdure », et les chevaux qui allaient bientôt venir, **deux groupes de 5/6 personnes** ont été constitués.

Les ateliers de médiation animale ont débuté en Septembre 2019 et pourront se prolonger jusqu'en Octobre 2020, au rythme de **deux groupes de 6 personnes tous les 15 jours**.

Descriptif de l'activité et contenu des séances

- Chaque séance est construite en fonction d'objectifs individuels, définis en équipe.
- Les chevaux arrivent sur le centre, sont installés dans un paddock préalablement mis en place ou mis à l'attache s'il n'y a pas la place nécessaire.
- Ensuite les personnes sont accueillies, elles peuvent aller chercher les équidés à l'aide de licols et réalisent ensuite le pansage avec différentes brosses, ce qui permet à la personne de prendre soin d'un autre ; de prendre le rôle de soignant et non plus de « soigné ». (Des jeux ont pu être mis en place pour travailler les différentes parties du corps).
- Des parcours de maniabilité, des jeux, du travail en liberté et des promenades ont été faits à pied.
- Pour ceux qui peuvent monter, ils apprennent à seller et à monter le cheval. Une fois à cheval les cavaliers vont travailler leurs objectifs individuels à l'aide de la technique équestre. Les cavaliers descendent, dessellent et peuvent donner des friandises aux chevaux. Ils les ramènent ensuite au paddock.

Ainsi sont travaillées :

- Les fonctions cognitives (notamment la mémoire, retenir des noms, du lexique équestre..., la planification ; pouvoir enchaîner des tâches)
- Les fonctions motrices : travail sur de petits parcours (mémoriser les enchaînements et les réaliser en toute sécurité...), travail de latéralisation, schéma corporel, équilibre, vaincre ses appréhensions et maîtriser un animal imposant, maîtriser son équilibre et sa coordination ; maîtriser et gérer ses émotions...



Novembre 2019 – Évaluation intermédiaire de l'activité

- Satisfaction des intervenants qui découvrent un nouveau public
- Assiduité des personnes : 10 sur 12 ont été assidues
- Investissement des travailleurs sociaux pour consolider cette assiduité (messages de rappel par téléphone à tous les participants la veille des séances)
- Souplesse des intervenants par rapport aux autres résidents non-inscrits mais curieux, hésitants, souvent de passage pour saluer les chevaux et observer le contenu des séances : 11 personnes « passent » régulièrement
- Souplesse encore très appréciable par rapport aux salariés de l'établissement qui souhaitent découvrir le contenu de ces séances (Services administratif, service technique...)
- Lieu d'intervention (Hangar de 700m2 couvert) bien adapté à la météo normande....
- Les objectifs initiaux fixés dans le projet sont largement atteints pour les personnes assidues : nous constatons des bénéfices, des gains pour tous les participants en termes de prise de confiance, de valorisation, d'image de soi et d'autonomie.
- Phases de préparation des séances bien intégrées par les résidents, découverte et mise en place du matériel, reconnaissance de celui-ci, bonne mise en route
- Plaisir à s'occuper des chevaux (panser, brosser...)
- Intérêt pour les parcours de motricité et les activités ludiques qui ont été proposées

Perspectives 2020

- Souhait des participants d'effectuer une petite **représentation avec les chevaux** : les professionnels ont, quant à eux, émis l'idée du moment des journées Portes ouvertes et Foire à tout, organisées chaque année par l'établissement
- Réalisation d'une enquête de satisfaction
- Souhait pour quelques personnes de **monter les chevaux**
- Projet de passer **une journée au centre équestre** avec les idées d'une **préparation d'un repas** par les résidents et de pouvoir faire **une séance d'attelage**
- Réponse à un appel à communication « Activités équestres et différences, difficultés sociales et violences » pour présenter le projet en cours de réalisation et les témoignages des participants, à Pompadour Corrèze en Septembre 2020
- Réalisation d'**un film**

3.1.1.8. – Focus 2019 L'accompagnement des personnes en logement diffus

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale propose **72 places** dont **52** sont réparties au sein de **25** appartements, de type 1, 3 et 4, sur toute l'agglomération rouennaise.

Dans le cadre des cohabitations, chaque résident(e) dispose d'une chambre individuelle, fermant à clé, pouvant préserver ainsi leur intimité. Les autres pièces (salle, cuisine, salle de bain et toilettes) sont communes. **Ce mode d'accueil a modifié toute l'organisation du travail, et notamment l'accompagnement social ponctué de visites à domicile et de RDV sur le site principal de l'établissement.**

Les personnes n'étant plus sur place, il nous est de plus en plus difficile de les mobiliser pour les animations/actions collectives, bien que nous ayons développé et adapté notre mode de communication. Les freins semblent être les distances, la nécessité d'utiliser les transports en commun pour se déplacer, avec pour certains, un nombre restreint de voyages (en moyenne 20 par mois), de longs trajets entre leur domicile et la structure pouvant atteindre 1 heure.

Dans la mesure où les personnes participent de moins en moins aux animations et aux actions collectives, nous avons également beaucoup moins d'échanges informels.

La cohabitation est parfois difficile pour diverses raisons : culture différente, problème ethnique, notions d'hygiène différentes, difficulté d'entente sur l'entretien de l'appartement. Ces problèmes relationnels peuvent provoquer des conflits. Le rôle des travailleurs sociaux est alors un rôle de médiation qui vise à amener du changement dans le fonctionnement et dans le regard porté sur l'autre. Lorsque le conflit est trop important et que les interventions n'aboutissent pas à une amélioration de la situation, la seule réponse apportée est un changement de lieu pour une personne : un retour sur l'hébergement collectif ou un accueil sur un autre appartement, suivant les difficultés rencontrées.

Globalement, les personnes sont plutôt satisfaites de ce mode d'hébergement et de l'indépendance qu'il implique. Des liens peuvent se créer, ainsi qu'une solidarité entre elles.

Ce fonctionnement nous permet également d'évaluer la capacité à vivre en appartement des personnes accueillies en vue de leur sortie : entretien du logement, respect des autres personnes vivant dans le logement, relation avec le voisinage, autonomie quotidienne et adaptation à l'environnement de proximité.

3.1.1.9. – Focus 2019 : La mobilité des personnes accueillies

La mobilité reste selon nous un sujet fondamental dans le quotidien et dans les parcours d'insertion sociale des personnes accueillies et accompagnées au sein de l'ensemble de nos services. Nous avons maintenu des actions collectives déjà existantes telles que les ateliers mobilité avec la TCAR (Transport en Commun de l'Agglomération Rouennaise) et développés de nouveaux moyens permettant de lever des freins à la mobilité des personnes.

Ateliers mobilité TCAR :

Ces ateliers existent depuis plusieurs années et nous continuons à les faire vivre. En 2019, ils ont permis à de nombreuses personnes accueillies de pouvoir discuter, questionner, remettre en question le système des transports en commun et tout ce qui peut s'y rattacher (emplois, amendes, démarches, ...).

Nous avons rencontré Hugues FAYE, animateur de ces ateliers, dans les locaux de la TCAR avec en prime la visite du Poste de Commandement Centralisé et dans nos locaux à la cafétéria du CHRS. Afin de toucher un maximum de résidents, nous avons également fait une session en anglais. Walid, résident en CHRS Diffus a participé plusieurs fois et témoigne ceci :

« Bonjour, moi j'ai participé avec Aline et monsieur Hugues à plusieurs ateliers TCAR et j'ai trouvé ça très intéressant car j'ai appris des choses que je ne savais pas avant (à l'image de service caméra vidéo ainsi que les dépôts et la programmation de transport en commun) et actuellement on a commencé un projet ensemble avec d'autres associations, c'est une animation au niveau des bus et métros, ça serait au mois de juin, du coup on est super motivés, et à la fin je tiens à remercier Madame la directrice monsieur le chef de service Aline et toute l'équipe de CHRS Maromme ».



Atelier mobilité, avant d'entrer dans le Poste de Commandement Centralisé

Visite des dépôts :

Allant de pair avec les ateliers mobilité, nous avons visité les deux dépôts bus et métro, sur deux temps différents. C'est toujours M. FAYE qui nous accompagne. Les buts sont multiples : **découvrir l'envers du décor, rencontrer des salariés, appréhender différents métiers et pourquoi pas une vocation.**



Visite du dépôt métro



Visite du dépôt bus



Explication par M. FAYE de la prise de service d'un chauffeur de bus

Les achats de titres de transport :

Nous permettons à un certain nombre de personnes accompagnées de **bénéficiaire de voyages dans les transports en commun** selon les critères suivants : être sans ressource, avoir ouvert ses droits auprès du transporteur (TCAR) et posséder une "carte ASTUCE", ne pas pouvoir bénéficier de titres de transport gratuits. Cela représente une moyenne de **45 résidents** avec un panel de 20, 30 ou 40 voyages selon les situations.

Récemment, nous avons simplifié et numérisé les rechargements des cartes de bus. Un seul bon de commande est nécessaire pour créditer les cartes. Les personnes accueillies

reconnaissent l'avantage de ce fonctionnement plus pratique, qui permet finalement un gain de titres de transports.

Le partenariat avec la TCAR :

Afin de formaliser ce qui existe et fonctionne depuis 2016, une convention de partenariat entre l'établissement de ROUEN et la TCAR a été signée le 26/02/2019.



Signature du partenariat en présence de Mme BAAL (Directrice), M. NEBEL (Chef de Service Educatif) et M. DUBOIS (Responsable sûreté et sécurité de la TCAR)

La plateforme mobilité :

Cette association est née en 2017. Un partenariat a été établi entre nous cette année. Elle permet d'accompagner les personnes en difficulté de mobilité sur le principe SVP :

S ☞ Savoir bouger (avoir connaissance des modes de transport par exemple)

V ☞ Vouloir bouger

P ☞ Pouvoir bouger grâce aux moyens matériels et financiers.

Nous les accueillons dans nos locaux une fois par mois. La conseillère est au service à la fois des personnes que nous accueillons et des marommois. Elle dispose de 4 créneaux horaires prévus sur une demi-journée.

La question de la mobilité partagée dans le secteur associatif :

Les coûts d'achat de titres de transport sont exorbitants pour les associations qui voient également depuis plusieurs années leur budget mensuel diminuer. En faisant un simple calcul, nous trouvons **des dépenses astronomiques pour des titres qui ne correspondent pas aux besoins.**

Nous recevons à ce jour des personnes avec ou sans titres de séjour, avec ou sans ressource. Les situations administratives sont très différentes et ne permettent pas toujours de prétendre à un titre de transport adapté. Sur le nombre de personnes reçues par l'établissement, 70 % est sans ressources par exemple, ce qui tout simplement ne permet pas de se financer quelque titre de transport que ce soit. Nous comptons la même proportion qui a droit à l'AME (Aide Médicale Etat) : cela ouvre le droit à un demi-tarif pour l'obtention des titres de transport.

☞ AME et sans ressources, comment faire ?

La mobilité est pour chacun de nous d'une importance capitale, elle l'est tout autant pour les personnes les plus démunies, si ce n'est plus. Le bus et le métro sont les seuls moyens de se déplacer dans la cité et son agglomération, y accéder ne doit pas être un luxe, surtout pour un service public. Les personnes accueillies dans les différentes structures ont ces points communs : des difficultés de santé pouvant amoindrir leur mobilité, des femmes enceintes et/ou avec enfants, des personnes âgées, une fatigue générale.

Les démarches essentielles faites par les résidents des différents services que nous pouvons recenser sont les suivantes :

- Services médicaux + pharmacie
- Lieux d'accueils d'urgence par le biais du 115 et de la Mise à l'Abri
- Lieux de premier accueil et lieu de restauration
- Administration
- Famille
- Lieu de dons alimentaire / vestimentaires
- Loisirs

Il faut aujourd'hui que la mobilité soit aussi importante que l'hygiène, l'alimentation par exemple et qu'elle soit prise en compte dans l'accompagnement et dans les pratiques professionnelles.

C'est dans ce cadre que le problème est traité par le **Comité de Veille Sociale**, instance qui réunit un large panel d'associations de l'agglomération et la **DDDCS**. Nos réflexions et observations se recoupent. Afin de les mettre en avant, **un questionnaire** a été distribué dans les différents lieux d'accueil pour personnes en situation de précarité et a été rendu par une partie d'entre elles. Le dépouillement n'a fait que confirmé par des chiffres ce que nous savions tous.

Nous visons aujourd'hui **un objectif clair : obtenir la mise en place d'un abonnement solidaire** comme cela se fait déjà dans un grand nombre de métropoles françaises.

Et après ?

- Le projet bus "Bonjour ! Viens, on bouge ?"

Toutes ces actions, ces rencontres, ont fait naître un projet qui aura lieu en 2020. Le principe sera simple : le partage dans un bus autour de plats à partager avec les autres usagers du bus dans lesquels nous voyagerons le 20 Juin !

3.1.1.10. – Focus 2019 : L'accompagnement spirituel

En 2007, la Fondation de l'Armée du Salut a élaboré un texte d'orientation de l'accompagnement spirituel qui fait référence à cette dimension de son action.

Extrait du texte de référence

« Il y a chez tout homme une dimension spirituelle. Elle touche à l'intime. Son expression est propre à chacun. Par elle, l'homme aspire à trouver sa place dans l'humanité, à donner un sens à sa vie et à ce qui le fait vivre, et à s'interroger sur le fondement à partir duquel il s'oriente. Cette dimension n'est pas réductible à une religion, qui en est une expression possible »

En 2019, une réunion générale s'est tenue avec l'ensemble des personnes accueillies de l'établissement et le service Accompagnement spirituel de l'Armée du Salut. Ce service a présenté ses missions et ses actions et a pu répondre à toutes les questions des résidents et des salariés.

A la suite de cette rencontre, les personnes accueillies ont souhaité que des permanences d'écoute puissent se mettre en place, sur un rythme mensuel.

L'accompagnement spirituel en 2019, c'est :

- **10 personnes** accueillies reçues dans le cadre de cette permanence en 2019
- Un **soutien important apporté lors du décès d'un résident** auprès des personnes accueillies et des salariés
- Une journée conviviale à la mer
- Des échanges avec les travailleurs sociaux du CHRS, notamment sur le temps du repas

Principes et but de l'accompagnement spirituel

- Écouter et accompagner, avec empathie, chaque personne accueillie
- L'accompagnant spirituel travaille en étroite collaboration avec les professionnels et partenaires de l'établissement
- Il respecte le secret et la confiance
- Il fait le lien, si cela est souhaité, avec les confessions religieuses d'appartenance des personnes
- L'accompagnant spirituel refuse toute forme de prosélytisme

3.1.1.11. – Focus 2019 : Journée Portes ouvertes et foire à tout

Le vendredi 17 mai 2019, la fondation de l'armée du salut de Rouen/Maromme organisait la deuxième édition des journées « Portes Ouvertes » et « Foire à Tout » à l'établissement de Charles PEAN à Maromme.

Portes Ouvertes :

Dans le cadre du projet de restructuration amorcé depuis 2016, l'armée du salut a renouvelé le 16 mai 2019 pour la deuxième année consécutive une journée « Portes Ouvertes » dans ses locaux situés au 36 rue Raymond Duflo à Maromme.

Cette journée a permis d'inviter un bon nombre d'acteurs et de partenaires du réseau A.H.I. (Accueil Hébergement Insertion) et plus généralement du secteur social et médico-social présent sur le territoire rouennais.



Lors de cette journée, les salariés et résidents de la fondation se sont réunis sous forme de tandems afin de présenter la structure et les différents dispositifs à travers notamment des visites guidées.

A cette occasion des panneaux d'affichages avaient été préparé pour présenter les locaux, les dispositifs de l'armée du salut, les actions menées et l'histoire des différents sites.



Par ailleurs, cette journée a permis la présentation du bilan de l'action de l'établissement en 2018. A cette occasion, plusieurs membres du siège de la fondation, situé à Paris, était présent notamment Monsieur Grimaldi, le Directeur des programmes.



Certains résidents, hébergés dans les locaux de l'armée du salut, avaient préparé un discours pour cette occasion afin de partager leurs visions et leurs expériences. Ce fût un moment très chaleureux et fort en émotion.



Foire à tout :

La foire à tout dans les locaux de l'armée du salut à Maromme a accueilli une soixantaine d'exposants.

Des centaines de personnes du quartier et des autres communes aux alentours étaient venus pour l'occasion.

Ils ont pu chiner et trouver des petits « trésors ».



Des animations étaient également prévus pour les enfants comme pour les adultes (pêche aux canards, tombola, enveloppes cadeaux, etc.). Une troupe de musiciens était même présent afin d'animer cette journée à travers des chants et danses.

Un stand « Restauration / Buvette » était prévu pour permettre à tout le monde de se restaurer et de s'hydrater.



Les résidents et les salariés avaient même préparé des samossas en amont, en atelier cuisine, pour les vendre sur les stands. Des crêpes ont également été vendues.



3.1.1.12. – Focus 2019 : Les Résidents Pairs

L'ensemble des services de l'établissement ainsi que des résidents, ont participé à une formation avec les équipes de la Boussole (CSAPA, CAARUD...) de Mai 2018 à Février 2019. Cette formation s'intitulait « Accompagnement et prévention des pratiques addictives dans une approche de réduction des risques et des dommages ». **A la suite de celle-ci est né le projet nommé « les résidents pairs ».**

Le projet « **Un CHRS hors pairs** » a émergé au sein du CHRS. L'objectif général de ce projet est de renforcer le lien social et la dynamique collective au sein du CHRS de Maromme.

A l'origine de ce projet, des constats multiples faits par les professionnels :

- Isolement social des résidents
- Faible estime de soi en lien avec leur parcours de vie
- Faible appropriation de leur santé
- Peu de participation à la vie collective du CHRS
- Des propositions d'activités collectives qui ne trouvent pas forcément leur public



Une séance de formation des résidents pairs



La réflexion autour des animations

Ce projet s'est mis en place en trois phases :

Phase 1 : Mobilisation du groupe de pairs référents, hébergés à proximité du site de Maromme et pouvant se déplacer facilement : 6 résidents se sont portés volontaires

Phase 2 : Création d'une dynamique de groupe pour ces pairs référents et outillage sous la forme d'une formation des résidents pairs

Phase 3 : Mise en œuvre auprès de l'ensemble des résidents : passation d'un questionnaire auprès des résidents du CHRS pour faire ressortir leurs souhaits concernant les animations au CHRS afin de favoriser le mieux-vivre et le bien être au CHRS : 15 questionnaires ont été remplis par les résidents avec l'aide des résidents pairs

Un temps fort fédérera l'ensemble des résidents au projet : la journée du 26 Juin intitulé ; « **Voyage autour du monde** » comprenant la réalisation d'un repas avec des recettes de chacun des pays des résidents pairs, l'exposition des pays d'origine et l'animation de l'équipe de la Boussole.



Les résidents pairs en cuisine



L'expo des pays

Et après... ?

Les résidents pairs ont favorisé la mise en place d'une **formation premier secours** à destination de l'ensemble des résidents. Le 15 Octobre 2019 : **10 résidents ont pu être formés** gratuitement grâce à **l'intervention de la Croix Rouge** au CHRS. Une seconde formation est prévue pour 2020.



Sensibilisation aux gestes qui sauvent



Fin 2019, les résidents ont mené une réflexion autour de l'accessibilité des supports de communication avec une stagiaire Monitrice Educatrice du CHRS.

En 2020, les résidents pairs participent activement à la mise en place d'un projet innovant « **Bonjour ! Viens, on bouge ?** » en partenariat avec la TCAR et de nombreuses associations de l'agglomération Rouennaise.

3.1.1.13. – La participation et l’expression des personnes accueillies

Depuis de nombreuses années, la **démarche participative** constitue un des **axes fondamentaux** des orientations stratégiques de la Fondation du Salut et par conséquent du projet de l’établissement de Rouen.

Le principe de citoyenneté fonde les pratiques des professionnels dans la mesure où il s’agit d’être attentif aux potentialités, aux ressources, aux atouts que les personnes ont développés dans leur parcours et de leur permettre ainsi de développer leur pouvoir d’agir.

Au-delà de cette posture professionnelle qui correspond à une logique de promotion de la personne, plusieurs instances ont contribué de façon effective à la participation des personnes accueillies du CHRS en 2019 :

- **Au niveau local**, il s’agit du **Conseil de Vie Sociale** du centre d’hébergement, il permet aux résidents d’améliorer la vie quotidienne au sein de la structure, d’échanger sur des points précis et de faire des propositions concrètes.
- **4 conseils de vie sociale en 2019** précédé chacun d’une réunion de préparation où l’ensemble des résidents sont invités.

- **Au niveau régional**, le **Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)** permet aux résidents de participer à l’élaboration des politiques sociales ainsi qu’à leurs évaluations. Des délégués régionaux ont été élus et représentent le CRPA au niveau de différentes instances.
- **4 résidents**, dont deux élus délégués régionaux, ont participé à 3 CRPA en 2019, accompagnés d’un professionnel.

- **Au niveau national**, le **Conseil National des Personnes Accueillies (CNPA)** intervient sur le même champ que le CRPA. Il se réunit **4 fois par an à Paris** avec des résidents et salariés des établissements de l’ensemble du territoire français ainsi que des institutionnels, selon les thèmes abordés.
- **1 résidente du CHRS a terminé son mandat durant l’année 2019.**

En 2019 et ce depuis deux ans, le CRPA a également été sollicité pour **intervenir à l’Institut du développement Social (IDS) de Rouen pour traiter le thème de la Participation**, plusieurs résidents de Rouen, élus au CRPA, ont effectué cette démarche.

Cette démarche participative ne va pas de soi :

Conditions de réussite à la participation des personnes accompagnées

- Volonté institutionnelle indispensable : la participation des personnes doit constituer un axe du projet de l'établissement
- Préparer les réunions avec les personnes : thèmes traités, enjeux..., et association des personnes à l'organisation matérielle de ces temps d'échanges
- Informer les personnes du niveau de participation : enquête de satisfaction, rôle consultatif, groupes de co-décision... (les règles du jeu doivent être claires)
- Proposer des formes différentes de participation pour ne pas rester exclusivement sur le format « réunion » où certaines personnes ne trouvent pas leur place : ateliers d'écritures, forums théâtre, dessins, méthodes d'animations ludiques
- De la convivialité
- Assurer des retours sur les propositions émises par les personnes
- Associer de façon permanente les professionnels aux personnes accueillies au sein des instances

3.1.2. – Le dispositif d’hébergement d’Urgence/Mise à l’Abri (MAA)

La Fondation de l’Armée du Salut met à disposition :

- 3 places à la Résidence C. Péan en semi-autonomie
- 12 places en logements autonomes

Conditions d’admission :

- Accueil séquentiel de **72h à 96h** à la Résidence C. Péan (mixité)
- Accueil à la semaine sur les appartements (pas de mixité)

Principe d’accueil :

- Autonomie minimum : réalisation des repas, entretien du lieu de vie, autonomie dans les transports.

C’est en fonction des besoins du SIAO et des demandes émises par les services de premier accueil que les places sont fléchées hommes ou femmes.

Chaque première admission doit obligatoirement être effectuée sur la Résidence C. Péan. Par la suite, nous accueillons vers les appartements diffus, en proximité de la structure.

Si des demandes sont exprimées, des entretiens peuvent être proposés dans le respect du champ d’intervention des lieux de premier accueil.

3.1.2.1. – Les chiffres de l'année 2019 :

Pour l'année 2019, nous comptons :

- **844** admissions
- **181** personnes différentes
- **5124** nuitées

- **72% des personnes** accueillies sont sans ressources financières
- **93** personnes accueillies en 2018 ne sont pas revenues en 2019. Soit un turn-over de moitié d'une année sur l'autre
- Une certaine constance du taux d'occupation depuis 4 ans

Les orienteurs principaux restent :

Le Carrefour des Solidarités ; France Terre d'Asile et dans de moindres mesures **Ephéta** et le **CHU**.

Depuis trois ans, **nous accueillons essentiellement des femmes**, conséquence du manque de place pour les femmes dans les CHRS de l'agglomération rouennaise. Ces orientations sont essentiellement des femmes d'origine étrangères en demande de régularisation, soit dans le cadre de l'asile, soit en lien avec la préfecture.

FONDATION de L'ARMEE DU SALUT
Dispositif de "Mise à l'abri immédiate" 2019

	Nb d'adm	Nb nuits	Tranches d'âge						Situation famille		Sexe		Nb de bénéficiaires		Rapport Ad/PA
			Min	18/24	25/34	35/44	45/59	60	Célib	Fam	H	F	1ère orientation	Renouvellement	
Janvier	78	476		12	12	12	10	8	54	0	0	54	16	40	78/54
Février	65	386		12	17	12	4	6	51	0	0	51	16	37	65/51
Mars	65	387		5	19	12	8	5	49	0	0	49	7	42	65/49
Avril	83	471		9	23	13	8	3	56	0	0	56	15	45	83/56
Mai	67	402		13	19	14	8	3	57	0	0	57	13	47	67/57
Juin	68	421		10	19	16	9	3	57	0	0	57	7	50	68/57
Juillet	81	504		11	21	19	9	4	64	0	0	64	9	57	81/64
Août	65	405		2	19	15	4	4	54	0	0	54	5	51	65/54
Sept	62	383		11	17	16	4	5	53	0	0	53	7	47	62/53
Octobre	83	524		13	22	18	5	4	62	0	0	62	11	54	83/62
Novembre	61	374		6	15	14	4	6	45	0	0	45	8	41	61/45
Décembre	66	391		8	17	19	8	5	57	0	0	57	13	44	66/57
Total	844	5124		112	220	180	81	56	659			659	127	555	

Revenu

Sans	RSA	ASS	Salaire	AAH	ARE	ADA	Retr	IJ				
476	16		4	2		136	25					659

Répartition du nombre de contrats en 2019 pour 181 *personnes différentes reçues*

1	2/5	6/10	11/15	16/20	21/25	+ 25	
41	68	34	12	8	8	10	181

Annulé	Pas venu	Fin P Char	M à pied
28	30	2	6

Orienteurs

CDS	FTDA	CHU	Ephét	PAV	Lien		P1	P2	P3		Origine géographique			
275	301	30	37	11	5	659	21	22	616	659	France	Union E	Hors E	Appat
											28	1	629	1

3.2. – Service Logement

Dans une période où les politiques sociales favorisent l'accès au logement comme axe central de l'insertion, tout gestionnaire d'hébergement se doit de disposer d'un volant d'activités développées à partir ou autour du logement. Avoir un chez soi est essentiel à la stabilité sociale. Pour autant, la gestion d'un logement nécessite des moyens et des compétences qui ne sont innées pour personne.

C'est pourquoi, dans un idéal de société où chacun devrait disposer d'un logement de droit commun, il convient de prévoir des paliers ou des aménagements. Les premiers pour permettre une progression sécurisée vers une autonomie directe et les seconds pour pouvoir proposer des modalités propres à un public spécifique : isolement, fragilité, vulnérabilité, dépendances...

Le service logement dispose à cet effet de deux « filières » distinctes :

- Le logement accompagné qui vise l'accès ou le maintien en logement. Le but est de permettre aux ménages peu expérimentés ou fragilisés de développer ou de renforcer leurs capacités. Différents types de mesure avec possibilité de bénéficier d'un logement de transition sont mobilisables dans cette logique
- Le logement adapté qui consiste à proposer au sein de petites résidences sociales un logement individuel à des personnes qui à ce moment de leur vie ne remplissent pas toutes les conditions pour un accès durable au logement ordinaire. C'est le but des pensions de famille.

3.2.1. – Service Accompagnement Logement

C'est quoi l'ASLL ?

L'accompagnement Social Lié au Logement est de la compétence du Conseil Départemental. Cette mesure d'accompagnement social est demandée par un service instructeur (*généralement des assistantes sociales de secteur*) pour répondre à une ou des problématique(s) logement rencontrée(s) par des personnes ou familles accompagnées, et est sollicitée auprès de la commission locale FSL du Département.

L'ASLL répond à **6** objectifs en particulier : l'aide à la gestion budgétaire et aux démarches administratives, l'aide à l'installation, l'aide à l'intégration dans un immeuble ou un nouveau quartier, l'aide à l'usage et à l'entretien du logement, l'aide à la résorption de dettes locatives, l'aide à la définition d'un projet logement.

Capacité d'accueil

Ce sont **47** ASLL à l'année, avec des compositions familiales diverses, de la personne seule aux familles avec plusieurs enfants. Sur les **UTAS** Rouen et Boucles-de-Seine. Les groupements de Sotteville/Petit-Quevilly, St-Etienne-du-Rouvray/Grand-Quevilly, Oissel, Elbeuf perdus lors de l'appel d'offre 2017 ont été récupérés grâce au **nouvel appel d'offre 2019**. Notre capacité a également été réévaluée à **60** à partir de **2020**.

C'est quoi l'AVDL ?

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement est de la compétence de l'Etat et de ses services déconcentrés (*DDCS*).

Cette mesure d'accompagnement social est également demandée par un service instructeur et soumise au pôle social de la **DDCS**.

Cette mesure répond exactement aux mêmes objectifs de l'ASLL mais peut être sollicitée subsidiairement à l'ASLL lorsque le ménage bénéficie d'une mesure individualisée (*MASP, protection, etc.*) ou lorsque le ménage est orienté par le dispositif **DALO**, ou lorsqu'il sort d'un dispositif d'hébergement relevant de la compétence de l'Etat

Capacité d'accueil

Dans le cas de l'**AVDL**, il n'y a pas de capacité définie, les accords nous sont envoyés parcimonieusement en fonction des besoins.

C'est quoi l'ALT ?

C'est une allocation forfaitaire d'aide au logement versée par l'Etat pour permettre à des associations et CCAS de mobiliser des logements qui seront à leur tour sous-loués à des ménages en difficulté.

Il s'agit généralement de logements non meublés et situés en diffus.

-La procédure

L'orientation se fait dans le cadre de l'organisation du SIAO.

-Le public accueilli et son statut

Toute composition familiale peut être accueillie dans le cadre de l'ALT.

Ces ménages présentent généralement une multiplicité de difficultés qui vont être travaillées sur la durée de l'accompagnement pour parvenir à la définition d'un projet logement adapté.

Le ménage est titulaire d'une convention d'occupation précaire.

Le ménage s'acquitte d'une participation financière variable.

-Un accompagnement de type ASLL ou AVDL plus particulièrement ciblé sur :

- ❖ L'élaboration d'un projet logement, la recherche de logement, les premiers pas dans le logement, le maintien dans le logement, la gestion technique du logement, l'intégration dans l'environnement du logement, la gestion des aspects financiers.

-Un hébergement :

Capacité d'accueil

10 logements début 2019 puis **6** fin 2019

Les logements se situent sur l'agglomération de Rouen et sont à ce jour exclusivement sur du parc social.

En effet, en 2019, face à des difficultés récurrentes d'occupation des logements et une baisse du nombre de demandes, il a été décidé de se séparer de 4 logements. De plus ceux-ci commençaient à présenter des signes de vétusté.

Quelques chiffres significatifs de l'activité 2019

- ❖ 10 ménages concernés par le dispositif (familles monoparentales, couple avec enfants et personnes seules). Dont 4 entrés au cours de l'année 2019.
- ❖ 11 adultes et 7 enfants

Sur les 10 ménages accueillis en 2019, 6 d'entre eux sortaient d'une procédure d'expulsion pour impayés de loyer. Ceci a pu pour certains d'entre eux avoir une répercussion sur leur capacité à régler leur participation au loyer pendant leur hébergement en ALT. Quelques familles ont contracté des dettes envers l'établissement et pour l'une d'entre elles, la Fondation de l'Armée du Salut a dû engager une procédure d'expulsion.

-l'accompagnement social des travailleurs sociaux

- ❖ Des visites à domicile
- ❖ Des accompagnements à l'extérieur
- ❖ Des rencontres au bureau

-La sortie

- ❖ **3** accès en logement de droit commun
- ❖ **1** relogement avec une AIVS
- ❖ **1** départ chez une amie
- ❖ **1** expulsion

- ❖ **21.5** mois de durée moyenne de séjour en ne prenant en compte que les familles sorties en 2019
- ❖ **16** mois de durée moyenne de séjour en prenant en compte toutes les familles ayant été hébergées en 2019.

C'est quoi l'ALT Régularisé ?

Il s'agit d'un dispositif régi par une convention établie entre la DDCS et deux associations de l'agglomération rouennaise, dont la Fondation de l'Armée du Salut de Rouen.

Ce dispositif permet l'accueil de ménages orientés par la DDCS à la suite d'un accord avec la Préfecture prévoyant la délivrance rapide d'un titre de séjour pour un motif déterminé par cette même Préfecture.

-Les objectifs

- ❖ **Créer de la fluidité** au sein des dispositifs d'hébergement dédiés aux demandeurs d'asile et au sein des dispositifs d'hébergement généraliste
- ❖ **Favoriser l'accès à des ressources** notamment des ménages régularisés en développant un accompagnement visant à favoriser l'insertion professionnelle (sachant que l'obtention d'un titre de séjour ne permet l'accès au RSA qu'après **5 ans de titres de séjour réguliers**) par le biais d'un accompagnement renforcé et adapté aux besoins spécifiques de ce public.

-Un accompagnement plus particulièrement ciblé sur :

- ❖ L'accès aux droits
- ❖ La maîtrise de la langue française
- ❖ L'accompagnement vers l'insertion professionnelle (emploi, formation)
- ❖ La possibilité de mieux comprendre et intégrer de nouveaux codes sociaux pour une intégration facilitée

L'objectif final étant l'accès à l'autonomie et à un logement de droit commun à terme.

La prestation comprend, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social.

Capacité d'accueil

30 places réparties sur **8** logements

L'hébergement se fait en diffus sur l'agglomération de Rouen (parc public et privé). Les ménages sont titulaires d'une convention d'occupation précaire.

Quelques chiffres significatifs de l'activité 2019

- ❖ 8 ménages concernés par le dispositif (couples avec enfants, familles monoparentales et une personne seule). Dont 2 entrés au cours de l'année 2019.
- ❖ 13 adultes et 17 enfants
- ❖ 8 nationalités différentes
- ❖ Tous déboutés de leur demande d'asile

- ❖ **5** ménages avec une carte de séjour Vie Privée et Familiale (santé, Lien personnels et familiaux)
- ❖ **1** ménage sous Autorisation Provisoire de Séjour « parent d'enfant étranger malade » (renouvelable tous les 6 mois)
- ❖ **2** ménages sans titre ni récépissé déjà présents en 2018

-l'accompagnement social des travailleurs sociaux

194 rendez-vous avec les ménages dont :

- ❖ Des visites à domicile
- ❖ Des accompagnements à l'extérieur
- ❖ Des rencontres au bureau

-La sortie

- ❖ **1** accès en logement de droit commun avec AVDL (après un séjour de 43 mois)
- ❖ 22,43 mois de durée moyenne de séjour en prenant en compte toutes les familles ayant été hébergées en 2019.

On peut constater une fluidité beaucoup moins importante qu'en 2018. Celle-ci peut s'expliquer par l'absence de droits à l'AAH ou le refus d'attribution de celle-ci malgré une impossibilité d'accéder à l'emploi du fait de l'état de santé. D'autre part, en 2019 nous n'avons pas accueilli de parents d'enfants réfugiés ni de familles ayant bénéficié de la réunification familiale, donc aucune famille bénéficiaire du RSA.

-Les plus, les bénéfiques

- Un soulagement pour des ménages qui étaient dans l'incertitude sur leur avenir. Fin de droit d'hébergement en CADA ou arrivées au terme de leur hébergement en CHRS.
- Stabilité et sécurité pour les enfants
- Des ménages désireux de partager leur histoire et leur culture et souhaitant en retour découvrir la culture française dans un souci d'intégration
- Des ménages demandeurs de conseils
- La régularité et l'intensité des rendez-vous d'accompagnement permettent à la plupart des ménages de progresser de façon importante dans la pratique de la langue française. Ils sont en confiance
- Un soutien important pour les ménages dans leur demande de régularisation puis d'accès à l'autonomie
- La volonté des ménages de coopérer dans la démarche d'accompagnement
- Une bonne capacité d'intégration dans le quartier, le logement
- Une bonne étape pour l'accès au logement de droit commun. Dès que les ressources le permettent, un accès au logement peut se faire avec la mise en place d'un accompagnement pour consolider la sortie du dispositif (AVDL, AIR)

-Les freins, les obstacles

- Des difficultés d'accès à des ressources suffisantes et pérennes. Ménages ne relevant pas des minimas sociaux ni des contrats aidés.
- Les problématiques santé présentent un frein à l'accès à l'emploi
- Les types d'autorisations de séjour : **APS renouvelable tous les 6 mois** (pas d'accès au logement)
- Deux des ménages orientés sans perspective certaine d'obtention de titre et ne possédant pas de récépissé.
- Peu ou pas d'informations sur la situation des familles à l'entrée sur le dispositif. Pas de relais. Des ménages souvent en rupture avec tout accompagnement avant l'ALT. Besoin de temps pour comprendre la situation et rassembler les éléments.
- Des ménages peu ou pas informés en amont sur le dispositif

-La gestion, l'organisation du service

- Nous rencontrons des difficultés pour adapter les logements aux configurations familiales dans le souci de maintenir l'effectif. Des logements sont parfois sous occupés.
- L'un de nos logements est resté vacant pendant 10 mois dans l'attente de l'orientation d'une famille.
- Pour une autre famille nous avons rencontré des difficultés pour capter le logement adapté à celle-ci. Ceci a généré plusieurs mois d'attente avant de pouvoir l'accueillir.
- Les ménages sont soutenus financièrement par le biais de tickets service pour l'alimentation et l'hygiène : *5 €/jour/personne*. Aide totale ou en complément de ressources faibles.
- Nous demandons aux ménages de participer au loyer dès que les revenus le permettent sur la base de 10 % des ressources.

-Remarques

- Les dernières orientations sur le dispositif ALT personnes régularisées nous interrogent sur le sens de celui-ci : Absence de régularisation à l'entrée dans le dispositif et parfois pas de dossier déposé. En effet, deux familles encore présentes en 2019 et orientées en 2018 n'ont toujours pas de perspectives de régularisation malgré les sollicitations auprès de l'équipe mobile.
- L'absence de courrier officiel notifiant l'orientation de la famille ne facilite pas la formalisation de l'accueil et interroge sur les perspectives de régularisation.

3.2.2 LES PENSIONS DE FAMILLE

Présentation du dispositif et étayage

Les pensions de famille, appelées initialement « maisons relais » sont portées par la circulaire du 10/12/2002 :

« Il s'agit de structures de taille réduite associant logement privatif et espaces collectifs. Elles s'inscrivent dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée. La vie quotidienne y est animée et régulée par un ou des professionnels appelés hôtes. »

1. Description des Pensions de Famille Bords de Seine et Océanite

Les pensions de famille sont des lieux de vie qui proposent donc des logements individuels, dans un environnement « semi-collectif ».



La dimension « semi-collective » s'articule autour d'un espace commun à l'ensemble des « résidents » dans lequel leur sont proposées diverses activités. Au-delà de la simple occupation, nous favorisons ainsi la création de liens et la lutte contre l'isolement.

La résidence des Bords de Seine est composée de 21 appartements, de type 1 et 2.

La résidence Océanite est composée de 18 appartements de type 1 et 2 auxquels s'ajoutent 2 appartements de type 2 en diffus, situés à proximité des deux résidences.

Les 2 résidences se situent à proximité l'une de l'autre, favorisant les échanges et les partages des différentes activités entre les résidents.

2. Pour qui ?

Les Pensions de Famille s'adressent à « *des personnes (hommes, femmes ou couples) ayant de faibles ressources, dans une situation d'isolement social et affectif, et dont la situation sociale, psychologique, voire psychiatrique, ne leur permet pas de trouver à court terme un équilibre durable dans un logement ordinaire* ».

Les résidents des pensions de familles, aussi appelés « pensionnaires », sont accueillis au sein de ce dispositif afin de réduire leur isolement. Ils y disposent de leur logement et peuvent créer ou recréer du lien avec d'autres personnes. C'est pourquoi nous recherchons et encourageons leur participation à la vie collective.

Si l'autonomie au quotidien n'est pas une condition à l'admission, les étayages permettant de l'atteindre seront recherchés et mis en place dès que possible.

- Les effectifs :
 - Résidence des Bords de Seine : 22 personnes + 2 (parents d'une résidente)
 - Résidence de l'Océanite : 16 personnes + 2 personnes en appartement diffus.

3. Avec qui ?

Le métier d'hôte est jeune et pas encore bien défini. Il requiert néanmoins une grande polyvalence. Nous avons fait le choix de proposer les postes d'hôtes à des travailleurs sociaux qualifiés, considérant que l'ensemble de leurs missions le justifiait pleinement. Leur appellation est d'ailleurs depuis cette année « hôte-travailleur social ».

Les « hôtes », ont pour mission :

- D'assurer une présence et une veille quotidienne auprès des résidents,
- De proposer des animations avec et pour les résidents,
- D'assurer un travail de médiation de la vie collective,
- De valoriser le bien-être et l'équilibre des résidents, en individuel comme en collectif,
- De sensibiliser les pensionnaires aux notions d'entretien du logement et d'hygiène,
- De veiller à la bonne utilisation des équipements, à la sécurité individuelle et collective des pensionnaires,
- De participer à un accompagnement de proximité des pensionnaires,
- De développer et entretenir le lien avec les partenaires extérieurs.

L'équipe des pensions de famille est composée de 3 travailleurs sociaux, d'une infirmière (à temps partiel) et d'un chef de service.

L'un des objectifs de la pension de famille étant l'intégration sociale de ses occupants, l'équipe de travailleurs sociaux s'appuie, en collaboration avec les référents sociaux, sur le réseau local de droit commun, auquel s'ajoutent quelques acteurs spécifiques :

- Les professionnels de la santé de droit commun :
 - Les médecins
 - Le personnel paramédical libéral
 - Les services ambulanciers
 - Les services sociaux hospitaliers

- La CPAM
- Les organismes d'aide à domicile
- Les familles (pour ceux qui en ont)
- Les mandataires judiciaires
- Les associations spécialisées dans l'aide contre les addictions

4. Comment ?

Des temps d'échanges individuels sont proposés aux résidents lors de « permanences administratives » prévues deux fois par semaine. Peuvent y être abordées toutes questions d'ordre privé ou des demandes de renseignements. C'est avant tout un espace de discussion et d'écoute.

La vie en Pension de Famille s'appuie sur l'adhésion au principe de vie collective, qui se traduit par une présence sur les temps d'activité. L'intégration au groupe, réduit l'isolement.

Chacune des deux pensions de famille dispose d'une salle collective propice aux regroupements. On y trouve une cuisine et le matériel nécessaire à la réalisation de repas, des jeux de société. D'autres activités peuvent y être menées au gré des propositions des pensionnaires et des hôtes.

En plus des activités, des temps de convivialité y sont régulièrement organisés. Des sorties peuvent aussi être proposées, permettant des temps d'échanges informels et des moments de partage entre les travailleurs sociaux et les résidents.



La salle commune de l'Océanite



La salle commune des Bords de Seine

Caractéristiques du public

Public accueilli et particularités significatives.

Le dispositif pension de famille est un produit particulier. Outre la durée par la durée de séjour, il se caractérise par l'hétérogénéité des profils accueillis. Toutefois, au regard des statistiques établies par les équipes de travailleurs sociaux, plusieurs grandes lignes se dessinent.

Un public vieillissant :

Age moyen 53.3 ans

Sur la ligne temporelle de l'insertion sociale, les pensions de famille se présentent comme l'une des dernières étapes. Puisqu'il ne s'agit plus ici d'hébergement mais de logement adapté, les personnes accédant à un logement en pension de famille ont souvent derrière eux un long parcours de vie, ce qui explique une moyenne d'âge élevée de 53 ans (contre 51 sur l'exercice précédent). Une des particularités du dispositif Pensions de famille est la pérennité du titre d'occupation du logement. Ainsi, les résidents restent aussi longtemps qu'ils le désirent. Par conséquent nous constatons un vieillissement généralisé de la population des structures.

Les personnes ayant été confrontées à un parcours de vie compliquée trouvent enfin dans les pensions de famille un cadre stable et rassurant justifiant leur choix de rester le plus longtemps possible. Cette absence de limite temporelle réduit aussi drastiquement le renouvellement des résidents et nous confronte trop souvent à des décès qu'on peut qualifier de précoce au regard de l'espérance de vie moyenne dans notre pays.

Répartition Homme / Femme :

8 femmes / 29 hommes

Même si le nombre de femmes entrant dans les dispositifs d'insertion est en constante augmentation ces dernières années, le fait est qu'elles sont très peu représentées au sein des pensions de famille. Les femmes sont au nombre de 8 sur 37 soit 21.6% (22.5% en 2018) de l'effectif total sur les deux résidences. Une sous-représentation quantitative qui se ressent aussi dans l'occupation des parties communes mais pas forcément sur la participation aux différentes activités. Au vu des dernières visites de prétendants à l'accès aux pensions de famille, il semble que la tendance ne soit pas à l'inversion de la courbe.

Pension de famille et santé :

La pension de famille est une catégorie spécifique de résidence sociale. Elle s'inscrit donc dans le champ de l'insertion (Accueil, Hébergement, insertion) et non celui du médico-social.

mettent en

présentant
handicap.
personnes
aux
ne
exhaustive

**Bénéficiaire d'une
AAH :
51%**

Pourtant, les statistiques
évidence une proportion
importantes de personnes
une pathologie ou un
Sur la base du nombre de
bénéficiant de l'allocation
Adultes Handicapé (ce qui
constitue pas une cohorte
du nombre de personnes en

situation de handicap), il s'avère que 51% (57% 2018) des résidents ont une reconnaissance ouvrant droit à l'AAH sachant que ces chiffres ne prennent pas en considération les personnes à la retraite.

Au vu de ces résultats, la présence régulière d'une infirmière se justifie totalement ainsi que les aménagements d'accessibilités déjà entrepris ou à venir. L'équipe, quant à elle, se doit de savoir prendre en compte la pluralité des handicaps, qu'ils soient moteurs ou psychiques ainsi que les différents troubles associés. Le vieillissement prématuré des personnes ayant connues la grande précarité et l'isolement s'ajoute aux troubles et handicaps.

Toujours sur le plan de la santé, le tableau statistiques met en lumière la prééminence des troubles psychiques au sein des résidents. Qu'ils soient reconnus en qualité de personnes handicapées par la MDPH ou non ces troubles forment une particularité essentielle du produit pension de famille puisqu'ils façonnent le quotidien des structures. La proportion de personne souffrant de troubles psychique et/ou psychiatriques reconnus, atteint les 81% (75% en 2018). Ce chiffre confirme le bienfondé de la présence d'une infirmière diplômée d'Etat (un jour par semaine). De surcroit, Cette-ci est spécialisée en psychiatrie ainsi qu'en addictologie.

La forte proportion de personnes en situation de handicap psychiques a d'ailleurs motivé le travail autour d'une convention entre le Centre Hospitalier du Rouvray et notre service.

Problématique psychiaque : 81%

Problématique d'addiction : 59%

Dans la même lignée, nous avons renforcé nos liens avec le CMP St Gervais qui a mis en place une visite mensuelle d'infirmière dans nos locaux. 2019 a ainsi été une année florissante sur la prise en considération de nos besoins sur le plan de la santé mentale des personnes accueillies. Ainsi, cinq de nos

logements pensions de famille vont, courant 2020, être requalifiés en logement « résidence accueil » mettant ainsi l'accent sur la santé mentale et les liens avec l'hôpital psychiatrique.

Autre sujet important en termes de santé, les problématiques liées à la consommation de psychotropes. Les chiffres du tableau statistique montrent que 59% (67.5% en 2018) des résidents présentent une problématique d'addiction. Ramené au chiffre des troubles psychiques, le taux monte à 66%, il s'agit donc d'un sujet méritant une attention particulière. C'est donc, au même titre que le vieillissement et la perte d'autonomie, une caractéristique centrale de la population des pensions de famille.

Le poids de la thématique santé renforce la nécessité de maintien de liens avec les acteurs extérieurs comme le centre hospitalier du Rouvray (CHR). Ces consommations, associées aux différents troubles psychiques sont l'origine d'hospitalisations récurrentes et de trouble à la tranquillité du voisinage. Dans un souci de s'inscrire dans une démarche de réduction des risques quant aux différentes addictions, nous avons entrepris un partenariat avec l'équipe de La Boutik (CARUD de l'association La Boussole) qui sous couvert d'une intervention au sujet de la réduction des risques liés au tabac, propose des entretiens individuels dans nos locaux pour aborder tous types de sujets ayant trait aux addictions. Cette collaboration doit démarrer en janvier 2020.

Un public avec dépendances

Le public des pensions de famille présente un vieillissement précoce dont l'impact est accentué par les problématiques de santé et qui conduit à une perte d'autonomie et/ou à l'accroissement de l'isolement.

Les caractéristiques de santé, les parcours de vie et le vieillissement génèrent des situations de dépendance importante qu'il convient de traiter avec les étayages adaptés. Les passages infirmiers, les aides à domicile et les mesure de protection en sont l'illustration.

Bénéficiaire d'une mesure de protection : 38%

Dans l'immédiat, l'entretien des liens avec les différents référents extérieurs, de santé (médecins, infirmiers etc..) ou sociaux, est essentiel au maintien en pension de famille. La veille, voir la vigilance quotidienne des travailleurs sociaux sont de fait, essentielles pour limiter efficacement la dégradation de certaines situations pouvant sinon devenir inextricables.

Les activités

Les activités proposées aux résidents des Bords de Seine et de l'Océanite sont généralement ouvertes à l'ensemble des résidents.

Certaines de ces activités sont transversales et sont organisées avec les résidents du CHRS (*cf les animations transversales*). Un hôte est présent le Samedi ou le Dimanche, au moins deux fois par mois, et propose une activité ou une sortie à cette occasion.

1. La réunion de résidents

Des « réunions de résidents » sont organisées régulièrement dans chacune des pensions de famille. Au travers de ces instances, les hôtes recherchent la participation de chacun dans l'élaboration du planning des activités et dans l'organisation de la vie collective. Ce moment permet à l'équipe d'informer les résidents de l'actualité des pensions de famille et de l'établissement.

2. Les sorties extérieures

En 2019 plusieurs sorties ont été réalisées :

- Des sorties à la mer (baie de Somme, Deauville, Veules les Roses...)



- Des balades en forêt
- Une cueillette de fruits et légumes
- Des sorties sur l'Armada



- Des sorties au cinéma
- Des sorties à la ressourcerie Résistes
- Des sorties à la jardinerie

- Des visites de musées ou d'expositions (Beaux-Arts, château de Saint Pierre de Varengville ...)



Le château Matmut à St Pierre de Varengville



La visite guidée de l'exposition

- Des sorties hockey sur glace
- Des quartiers libres dans des centres commerciaux ou magasins
- Concert du groupe « Huit nuits » au théâtre le Rive Gauche



Concert du groupe Huit Nuits

Certaines de ces sorties se font en transversalité, avec les résidents du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de la Fondation Armée du Salut de Maromme. Une participation est demandée pour les activités payantes, ce qui permet de responsabiliser les résidents, et de valoriser la notion d'engagement.

3. Les activités manuelles

Les activités manuelles peuvent être organisées en transversalité ou en interne. Elles permettent aux résidents de se concentrer, de valoriser leurs compétences et leur estime de soi. Aux Pensions de Famille, elles se traduisent par différentes activités :

- Un atelier peinture a lieu deux fois par mois
- Des ateliers peinture sur tasses sont proposés régulièrement

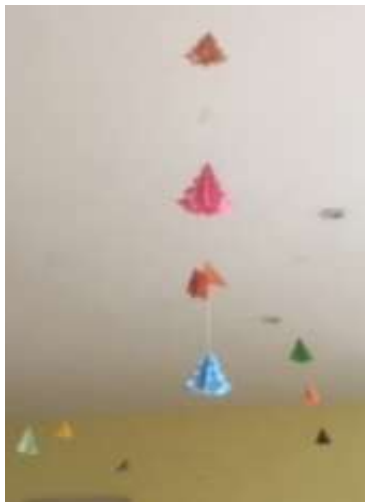


Tasses réalisées pendant l'atelier



Les résidents pendant l'atelier peintures sur tasses

- Des ateliers couture
- Un atelier sur la réalisation de produits d'entretien écologiques
- Des ateliers bracelets brésiliens
- Un atelier de création de décoration de Noël à base d'origamis



L'atelier "Origamis de Noël" réalisé à l'Océanite

Les ateliers cuisine et repas

Les repas et la cuisine en général réunissent les résidents, le temps d'un moment convivial. Lors de ces A ces occasions, la contribution de chacun est recherchée par les hôtes, pour la préparation, l'installation, la vaisselle et le rangement. Ces activités autour de la nourriture séduisent la plupart d'entre eux. Elles se déclinent en plusieurs formes :

- Des brunchs sont régulièrement organisés,

- Des goûters ont lieu lors de départs de résidents, d'anniversaire, lors de temps de convivialité ou d'occasions particulières (Chandeleur, Epiphanie...),
- Des petits-déjeuners,
- Des ateliers cuisine et pâtisserie sont mis en place pour la préparation de repas ou goûters,
- Des barbecues lorsque le temps le permet,
- Des pique-niques sont proposés à l'extérieur des locaux (au jardin des plantes, sur la côte Sainte-Catherine, au bord de la mer...),
- Des repas sont organisés deux fois par mois dans chacune des résidences,
- Des repas à thème sont proposés lors d'évènements particuliers : Noël, nouvel an...



Préparations de la fête des voisins 2019



Goûter lors d'un Samedi après-midi



Après-midi crêpes et jeux de société



Goûter en extérieur

Lors des repas réguliers (hors des repas à thème, des ateliers cuisine ou pâtisserie), une participation financière est demandée à chaque résident souhaitant y participer. Les résidents décident du menu, et aident à la réalisation.

4. Sports

Des activités sportives sont régulièrement proposées aux résidents :

- Une coach sportive intervient pour de la gym douce une fois par mois
- Une séance au Laser Game
- Des sorties pêche à la truite
- Des randonnées et balades
- Une séance de musculation et renforcement musculaire dans une salle de sport une fois par semaine
- Une sortie au golf
- Une sortie billard
- Une sortie à la piscine
- Du foot en salle
- Des sorties bowling sont organisées régulièrement
- Séance de console Wii
- Activité pétanque



Tournoi de pétanque



5. Des ateliers bien-être

- Coiffure



L'atelier esthétique

- Soins du visage, manucure, esthétique

L'atelier esthétique a été mis en place à la fin de l'année 2019. Une coiffeuse bénévole est intervenue une fois par mois, et un partenariat avec l'école d'esthétique Catherine Lorène a été mis en place. Ce partenariat permet aux étudiantes de proposer une fois par mois des soins liés au bien-être aux résidents du CHRS et des Pensions de famille (Maquillage, manucure, soins des mains, soins du visage...). Ce moment de détente est apprécié par l'ensemble des résident-e-s, pour qui l'estime de soi est peu à peu retrouvée.

6. Les autres activités

D'autres activités peuvent se mettre en place à l'initiative des résidents, sans organisation particulière, permettant des temps d'échanges et de convivialité entre les résidents et les hôtes :

- Des parties de fléchettes sont régulièrement improvisés dans les salles communes
- Des ateliers chant
- Des karaokés
- Des jeux de société

Le café est aussi un moment très important dans le quotidien des pensions de famille de la FADS. Ces temps, qui ont lieu chaque matin et en début d'après-midi, représentent un repère pour les résidents qui sauront y trouver une écoute auprès des hôtes et autres résidents.

Le suivi santé

La dimension de la santé s'avère, depuis plusieurs années déjà, indissociable de la population des pensions de famille.

Cette caractéristique nous a poussés à y apporter un traitement spécifique venant compléter et soulager l'intervention des hôtes : une infirmière coordinatrice.

Ne recevant aucun financement en ce sens, c'est sur notre enveloppe de base qu'est financé ce poste à 20%, soit un jour par semaine. Il va de soi que ce temps réduit atteint rapidement ses limites. Il permet néanmoins un travail précieux qui consiste à :

- Evaluer les besoins des résidents et leur état de santé.
- Planifier et coordonner les différentes prises en charge.
- Organiser des actions de préventions et de réduction des risques et dommages

L'intervention de l'infirmière est organisée autour de deux permanences, une le matin et une l'après-midi (une par résidence). Les rendez-vous sont pris d'une semaine sur l'autre ou inscrits dans l'agenda par les membres de l'équipe. Ces permanences sont complétées par un temps d'accueil informel autour du café rituel du matin et par un temps d'échanges avec l'équipe en fin de journées.

Outre le suivi individuel, les permanences permettent d'entretenir ou de retisser des liens avec les partenaires extérieurs et autres services spécialisés (CMP, hôpital...). Il est essentiel de collaborer avec les différents acteurs mobilisés autour d'une situation.

Cette année, la préparation des piluliers a fait son apparition. Cette demande de certains résidents vise à réduire les risques de surconsommation des traitements et alimente le lien et la confiance. Autre innovation, à l'occasion d'un stage pratique, un atelier « vape » a été organisé dans le cadre du mois sans tabac.

Statistiquement, 2019 a fait l'objet de :

- 249 entretiens,
- 10 préparations de pilulier,
- 2 recherches de médecin traitant,
- 2 aides au désencombrement,
- 15 échanges avec des intervenants extérieurs (dont CMP et services de psychiatrie)

- 1 accompagnement extérieur
- 1 atelier « vape »

3.2.2.5. – Plan d'action pour prévenir l'usure professionnelle sur les PF

Dans un contexte d'usure professionnelle très important, un diagnostic a été réalisé et un plan d'action élaboré avec les différentes parties prenantes, accompagnées par l'ARACT en 2018 et 1^{er} semestre 2019.

Ce plan d'action doit permettre de prévenir des facteurs d'usure professionnels des hôtes-travailleurs sociaux, mais également de remettre du lien entre les Pensions de Famille et l'établissement.

Rappel des principaux axes d'actions identifiés

- identification des points de vigilance dans l'organisation du travail
- renfort de la pluridisciplinarité
- formalisation des procédures de travail
- actions sur la conception des locaux
- action sur la signalétique des locaux
- renfort des espaces de convivialité et d'animation
- clarification des rôles de chacun
- construction d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants et les remplaçants
- Promotion des Pensions de Famille et du rôle de l'Hôte-travailleur social
- mise en place d'un soutien psychologique lors d'évènements indésirables

Modalités de mise en œuvre

Le délai de réalisation du plan était prévu fin 2019 maximum, hormis la réhabilitation de la Pension de Famille de l'Océanite. Un suivi a été réalisé à mi-parcours ainsi qu'en fin de parcours avec une évaluation des différentes expérimentations. Le Plan d'action a été actualisé pour 2020 avec certains ajustements.

Situation équipe professionnelle 2019

Pour rappel, le chef du service Logement auquel sont rattachées les Pensions de Famille a été absent pour un CIF d'octobre 2018 jusqu'à fin mai 2019. Pour pallier cette situation temporaire, le chef du service Hébergement a assumé, sur cette durée, la responsabilité des deux services. Une coordinatrice en CDD, a assuré un soutien et renfort de proximité auprès des hôtes-travailleurs sociaux, en interface avec le Chef de service, ainsi qu'une aide sur le travail administratif concernant les deux services. A partir de septembre 2019, l'équipe des hôtes-travailleurs sociaux a pu s'installé durablement dans son fonctionnement avec un effectif de 4 hôtes-travailleurs sociaux, soit ETP et 0,20 ETP infirmière sur les 2 Pensions de Famille.

Il faut rester vigilant sur ces risques d'usure professionnelle. En effet, ce public rencontre pour une majorité beaucoup de difficulté dans le lien social et sur le plan de la santé physique et psychique et les moyens d'accompagnement sont très limités.

4. – Activités 2018 transversales aux différents services

Les animations transversales

Le CHRS continue de proposer des activités collectives dans le cadre de l'accompagnement global. Comme les années passées, la mobilisation des résidents nécessite beaucoup d'efforts.

Armada *Pétanque* **BARBECUE**
Atelier tasses *Socio-esthétisme*
Sortie à la mer *Petit-déjeuner*
Randonnée

REPAS FESTIFS (COUSCOUS, THIEP, MAFFE, TARTIFLETTE, PAËLLA, REPAS INDIEN...)



... VIVRE ENSEMBLE



La mise en place d'activités autour de la nourriture, du partage de recettes d'autres pays attirent beaucoup de monde et plaît. Nous avons organisé plusieurs repas africains sur l'année 2019. Dans la mesure du possible, nous consommons local en allant acheter les denrées à la « Ferme des Authieux ».



L'activité sportive est demandée par plusieurs personnes au sein de la structure :

- Un partenariat a été mis en place avec l'Elan Gymnique Rouennais mais il n'a pas pu être reconduit pour l'année scolaire 2019-2020, faute de financement.
- Nous travaillons avec le pôle Loisirs et Santé afin de réaliser plusieurs randonnées avec renforcement musculaire, en forêt, encadré par un éducateur sportif.
- Nous disposons également d'une salle de sport mise à disposition par la commune de Maromme



Le travail avec les centres de formation :

- L'Institut National de la Boulangerie Pâtisserie qui nous fournit des denrées lorsque nous organisons **des petits-déjeuners**.
- L'Ecole Catherine Lorène qui nous met à disposition **des stagiaires socio-esthétiques** dans le cadre de leur stage.

Une convention de partenariat a été signée fin 2019 avec « **Culture du cœur** »

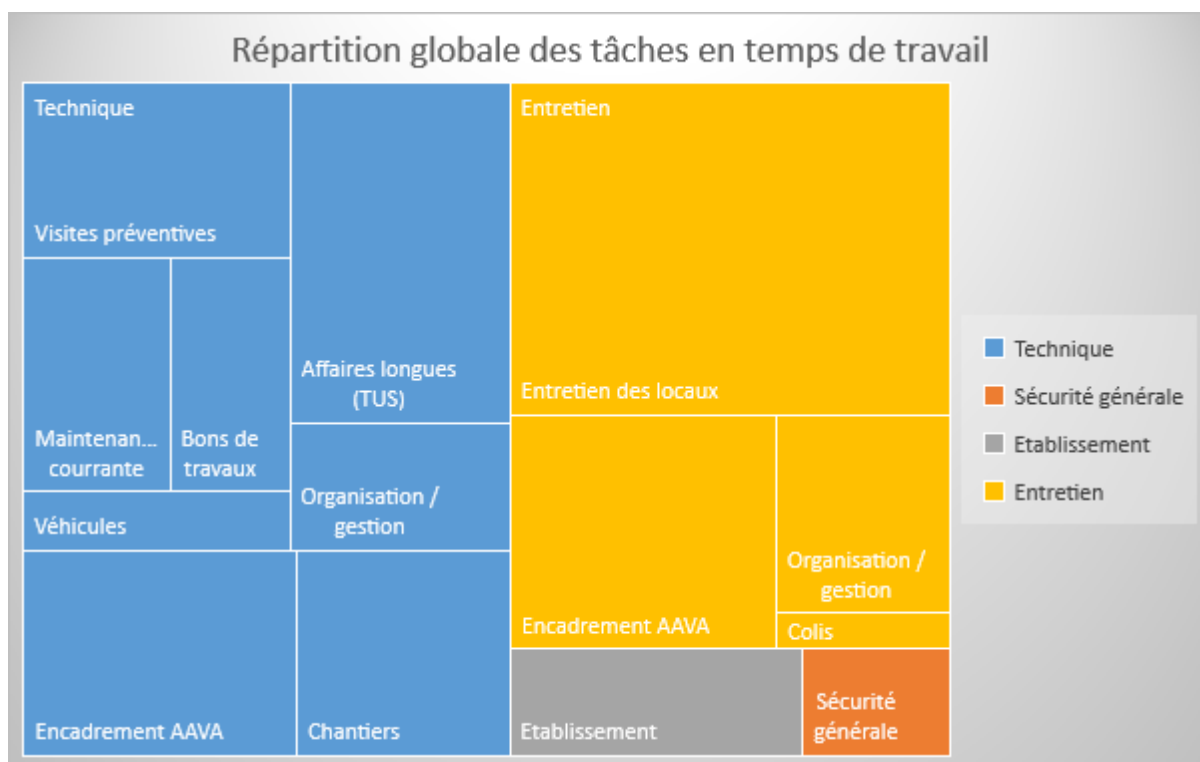
Plusieurs contrats de bénévolat ont été signés ou renouvelés sur l'année 2019 : couture, coiffure. Malheureusement, les personnes ont mis fin à ces activités pour 2020 pour des raisons personnelles. En 2020, une personne en **service civique** va être recrutée afin de coordonner toutes les animations transversales

5. – Les services supports

5.1. Service Technique et Entretien

Dans la continuité de 2018, l'année 2019 a permis au service technique et entretien de parfaire les modalités de travail et de gagner en réactivité et efficacité.

Des actions de maintenance préventives ont pu être mises en place, des aides en accompagnement dans l'entretien des logements, le projet de simulateur logement a enfin pu débuter.



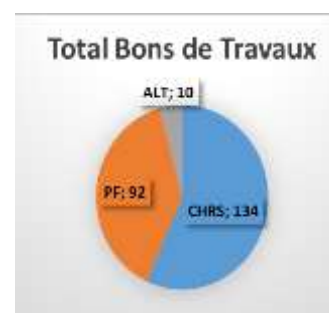
5.1.1. Technique

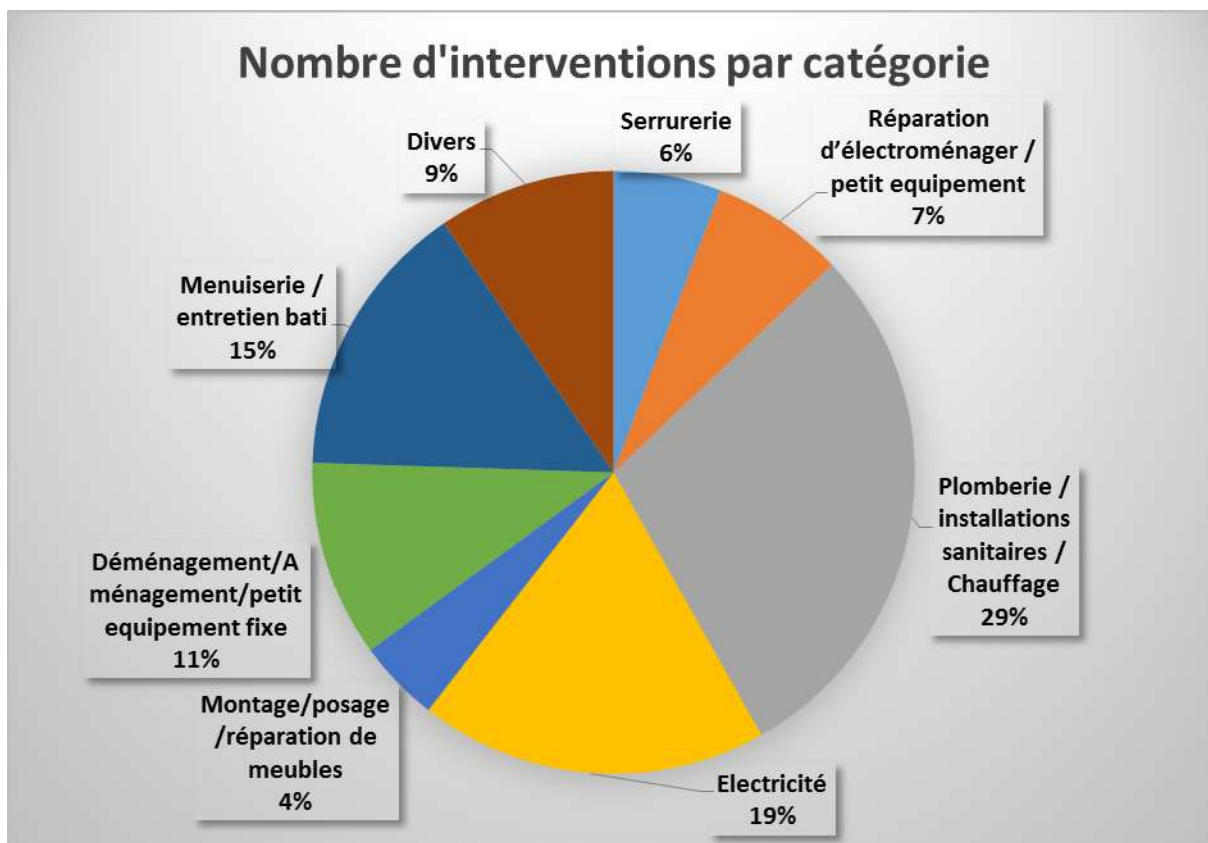
L'équipe se compose de 2 salariés CDI agent technique / moniteur d'atelier ainsi que d'un CUI agent technique.

Ils interviennent de manière polyvalente en alliant plusieurs compétences métiers.

Les travaux de maintenance

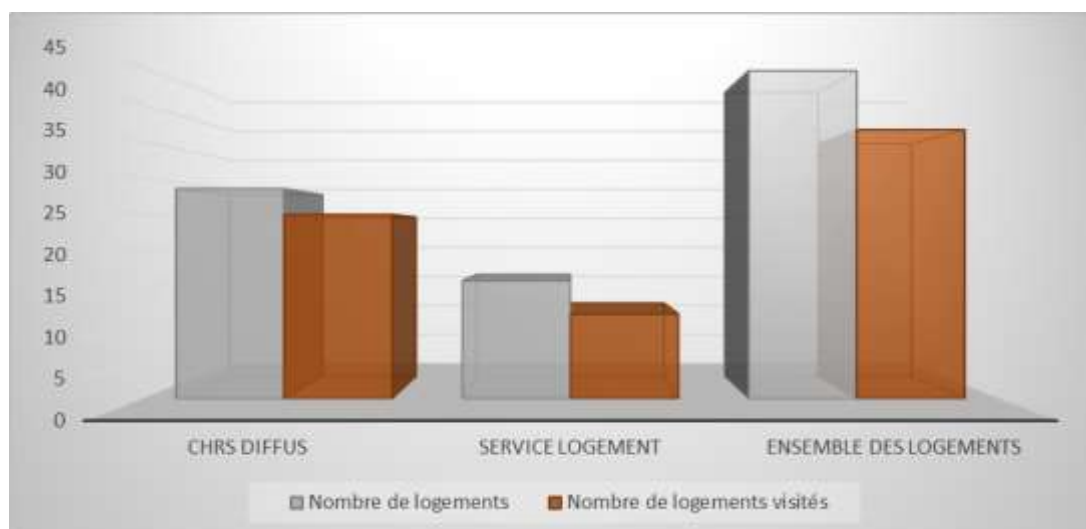
La maintenance courante consiste notamment à la maintenance préventive et curative des locaux hors bon de travaux. Il peut s'agir de relamping, de contrôles périodiques, d'accompagnement d'entreprises extérieures...





Visites préventives

Afin de maintenir le parc de logements diffus en bon état, des visites préventives ont été organisées afin de suivre régulièrement l'état des logements. Les logements du service logement ont également fait l'objet de ces visites.



Entretien des véhicules

Le service technique réalise l'entretien des véhicules de l'établissement :

- Contrôle trimestriel :
 - Pression des pneus
 - Niveaux
 - Suivi mécanique
- Lavage
- Plein d'essence
- Travaux de réparation simples
- Suivi garagiste

Tableau Unique de Suivi (TUS) (nouveau 2019)

Face au nombre important d'action à mener ne pouvant être effectuée rapidement ou nécessitant d'être réalisées sur plusieurs semaines ou mois ou ne rentrant pas dans le cadre des « bons de travaux », un tableau unique de suivi (ou TUS) a été mis en place en cours d'année (mai 2019) afin de donner de la visibilité à l'ensemble des demandes et permettant aussi d'assurer un suivi régulier.

Les différentes sources de ces actions sont donc :

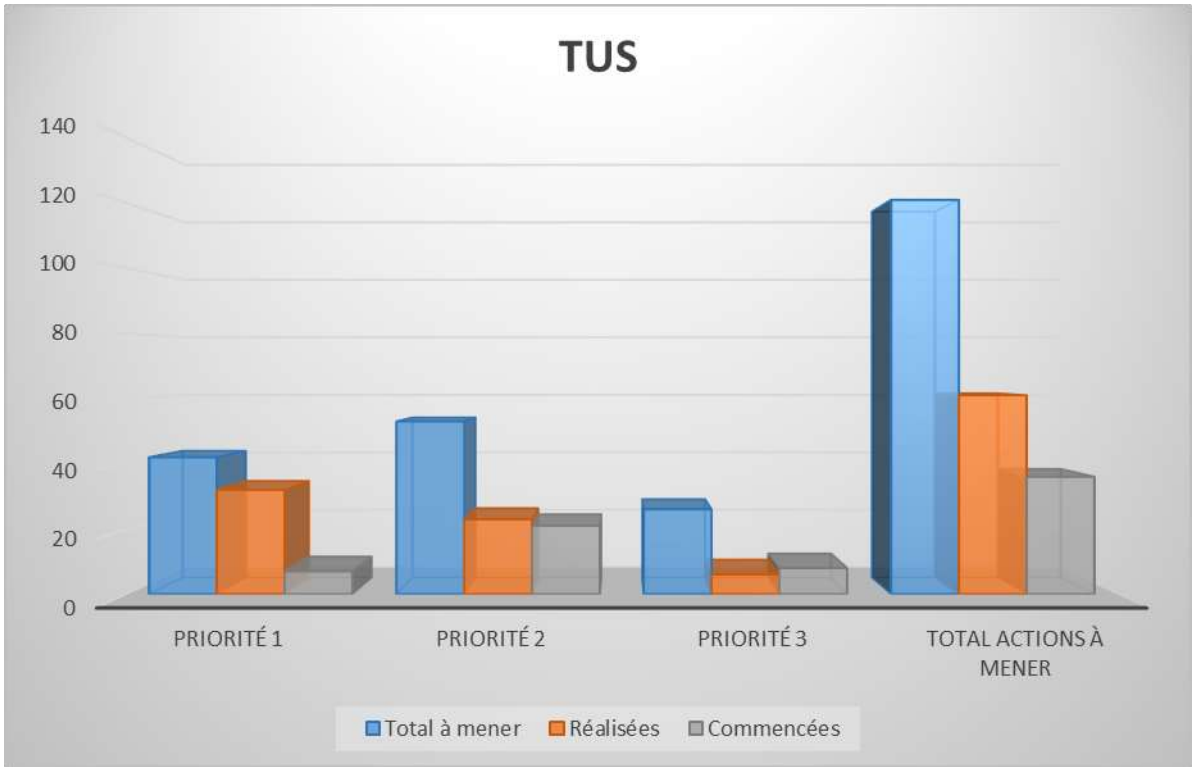
- Le Document Unique d'Evaluation des Risque Professionnels
- Les rapports de vérification périodiques règlementaires
- Travaux programmés annuellement dans le cadre de l'entretien général des bâtiments
- Les demandes effectuées directement par la direction de l'établissement
- Les bons de travaux complexes reclassés
- Les travaux identifiés à la suite des visites préventives
- Evaluation interne
- Autres sources : commission de sécurité, évolution règlementaires, visites de sécurité du siège...

Comme toutes ces actions ne peuvent être réalisées simultanément, une hiérarchisation par priorité (1, 2, 3) a été mise en place. La classification des priorités est déterminée par l'urgence, la sécurité ou l'opérationnalité.

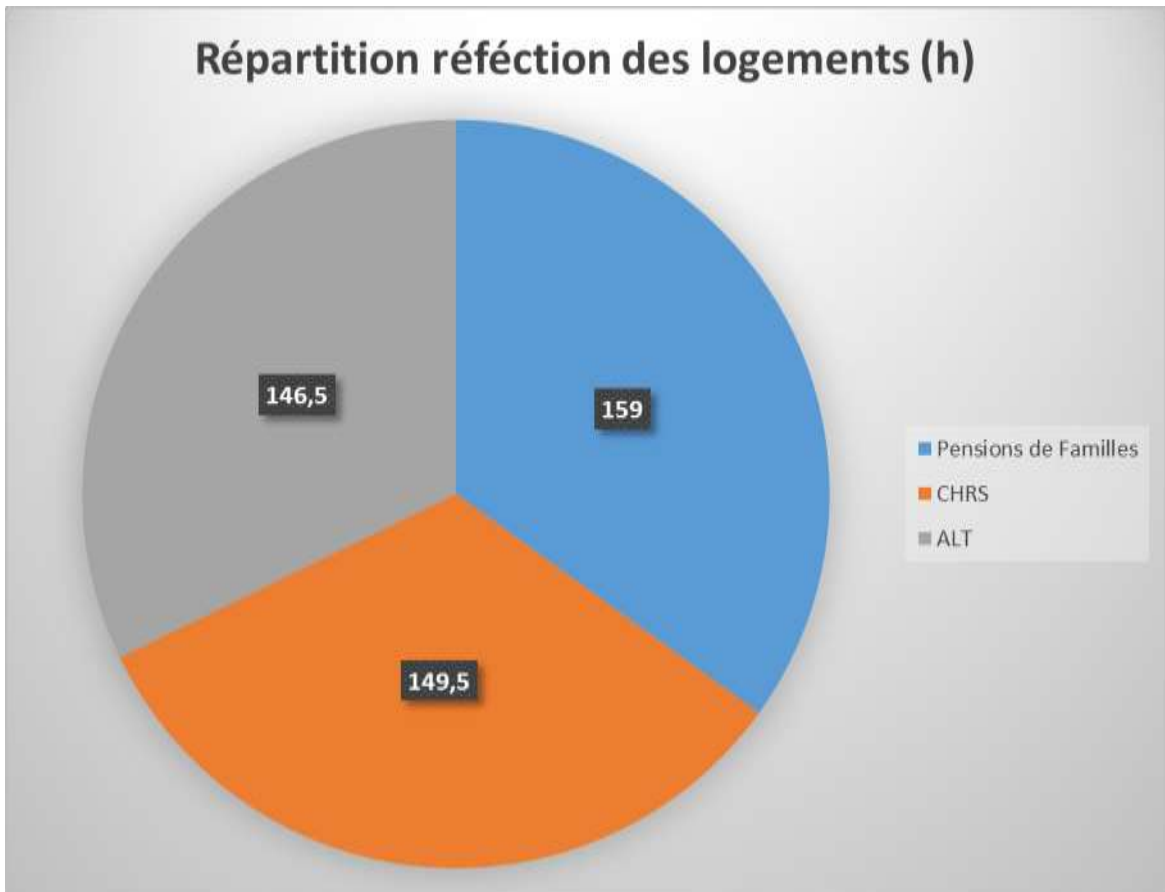
Ce classement est vu régulièrement en réunion cadre afin que chaque chef de service puisse prendre connaissance de l'avancement des tâches et valider les priorités.

Ce tableau est également accessible à tous sur le commun.

Ainsi, en 2019 il y a eu 121 actions mentionnées dans ce tableau dont 61 réalisées et 36 commencées (dont 13 en attente du budget 2020 pour être abouties)



Chantiers



Le service technique en quelques chiffres

Temps de travail consacré aux chantiers : 613h soit 17,5 semaines

73 visites préventives

294 interventions suite à bons de travaux

14 logements rénovés

61 actions longues réalisées (TUS)

5.1.2. Entretien

Il est composé :

D'une agente d'entretien – monitrice d'atelier dont sa mission principale est d'expliquer les méthodes et technique de nettoyage ainsi que les gestes et postures adaptées aux AAVA qu'elle encadre directement. Elle encadre également fonctionnellement les 2 agents d'entretien en CUI qui doivent apprendre le métier. Elle établit également conjointement avec la chef de service les plannings des tâches à effectuer mensuellement afin que l'ensemble des locaux et dispositifs soient entretenus selon les bonnes règles d'hygiène.

Le service entretien en quelques chiffres

Nombre de kits distribués :

349 Kit d'hygiène

165 Kit d'entretien

16 Kit de linge pour nouvelle admission en CHRS

Mise à l'abri

- 1040 pièces nettoyées (chambre /cuisine/salle de bain/toilette)
- 1248 heures de ménage réalisé par les AAVA (2personnes à 12h /semaine)
- 520 Tournées de linge
- 416 Heures de repassage

Parties communes en CHRS

- 1248 heures de ménage réalisé par les AAVA (2 personnes 3h/4 j)

Accompagnement aide à la personne (nouveau 2019)

En 2019, aux pensions de familles des logements ont été remarqués pour leur état d'hygiène insatisfaisant. Des démarches pour la mise en place de l'intervention d'une aide-ménagère à domicile ont été faites par les hôtes des pensions de famille. Dans l'attente de la mise en place effective, une aide au ménage a été mise en place conjointement avec le service logement et le service entretien afin d'assurer un état d'hygiène satisfaisant.

Ainsi en 2019 2 logements ont bénéficié d'accompagnement au ménage par l'agente d'entretien monitrice d'atelier à raison d'un passage par semaine durant 8 mois.

Cette aide ayant été efficace, elle a également été réalisée pour 2 chambres au CHRS en fin d'année 2019 à raison d'un passage par quinzaine. Pour 1 chambre il y a également eu quotidiennement un accompagnement au réveil et à l'hygiène

5.1.3. Les AAVA

Principes

Dans le cadre du séjour en hébergement et plus particulièrement de l'accompagnement social, il est donné la possibilité d'exercer une activité aux seins des AAVA.

Ces ateliers sont susceptibles de représenter le premier palier d'un projet professionnel pour les usagers qui souhaitent acquérir ou réacquérir les règles indispensables pour exercer une activité professionnelle.

Le cadre des AAVA est fixé par la loi via l'article R345-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Seules les personnes accueillies au sein du CHRS peuvent bénéficier du dispositif AAVA.

La durée de l'activité est de 6 mois maximum, renouvelable 1 fois dans le cadre d'un projet professionnel.

Les AAVA en quelques chiffres

22 hommes et 13 femmes ont bénéficié des AAVA

En moyenne 12 AAVA chaque mois

5.1.4. Bilan et Perspectives du service technique et entretien

Continuer à améliorer la maintenance préventive et avoir des réflexions sur la qualité des équipements mis en place afin de diminuer le nombre d'interventions afin d'avoir plus de temps pour réaliser des chantiers plus longs dans l'objectif d'avoir des logements en bon état.

5.2. – Service administratif et financier

Ce service a pour vocation d'accompagner et d'apporter son soutien administratif, financier et logistique aux activités de l'établissement.

Il assure une interface entre les services de l'établissement et le Siège de la Fondation.

Ses principales missions

- ❖ L'accueil/logistique (accueil physique et téléphonique, réception des colis/livraisons)
- ❖ La gestion administrative du personnel permanent et non permanent
- ❖ La gestion budgétaire et financière (préparation, suivi d'exécution du budget et des dépenses)

Faits marquants

- ❖ Participation active aux journées événementielles des 17 et 18 Mai 2019
 - ❖ Participation aux groupes de réflexion et de travail
 - ❖ 19 contrats et soldes de tout compte



Le service compte bien poursuivre son implication dans les missions de l'établissement et s'adapter aux nouvelles technologies proposées par la Fondation

6. – Les ressources humaines

-Bilan social 2019

Statistiques au 31 décembre

- ❖ **35** Salariés (y compris les salariés en contrat aidé), soit en équivalence temps plein (ETP) 30.67
- ❖ **6** Salariés en contrats aidés (PEC CUI CAE)
(Postes occupés : agent d'accueil, agent de propreté et hygiène, agent d'entretien des bâtiments)
- ❖ **21** Femmes/**14** Hommes
- ❖ **3** Salariés en situation de handicap

Répartition par familles de métiers (hors CDD de remplacement)

- ❖ Administratif et financier : **22.86 %**
- ❖ Services éducatifs : **51.43 %**
- ❖ Services techniques : **20.00 %**
- ❖ Paramédical : **5,71 %**

Niveau de qualification (tous contrats confondus)

- ❖ Niveau de qualification I : 2
- ❖ Niveau de qualification II : 3
- ❖ Niveau de qualification III : 16
- ❖ Niveau de qualification IV : 6
- ❖ Niveau de qualification V : 7
- ❖ Niveau de qualification VI : 4

Ancienneté dans l'établissement (tous contrats confondus)

- ❖ Moins d'un an : 4
- ❖ De 1 à moins de 10 ans : 19
- ❖ De 10 à moins de 15 ans : 4
- ❖ De 15 à moins de 25 ans : 7
- ❖ De 25 ans et plus : 1

-Les mouvements du personnel

➤ Les recrutements

C.D.I		C.D.D			Contrats aidés CUI CAE
Embauche	Mutation	Remplacements		Nombre de personnes	
		Nbre CDD	Activités temporaires		
2*	0	16	2	8	6

***Dont 2 transformations CDD en CDI**

Les motifs de recrutement en CDD ont été motivés pour palier à l'absence de salariés en arrêt de travail, en congé ou détachés temporairement sur un autre service de l'établissement.

1 recrutement en CDD a été réalisé pour assurer le fonctionnement d'un dispositif temporaire.

L'établissement a fait appel à une association extérieure pour la mise à disposition de personnel pour assurer le nettoyage de locaux pour un total de 36 heures.

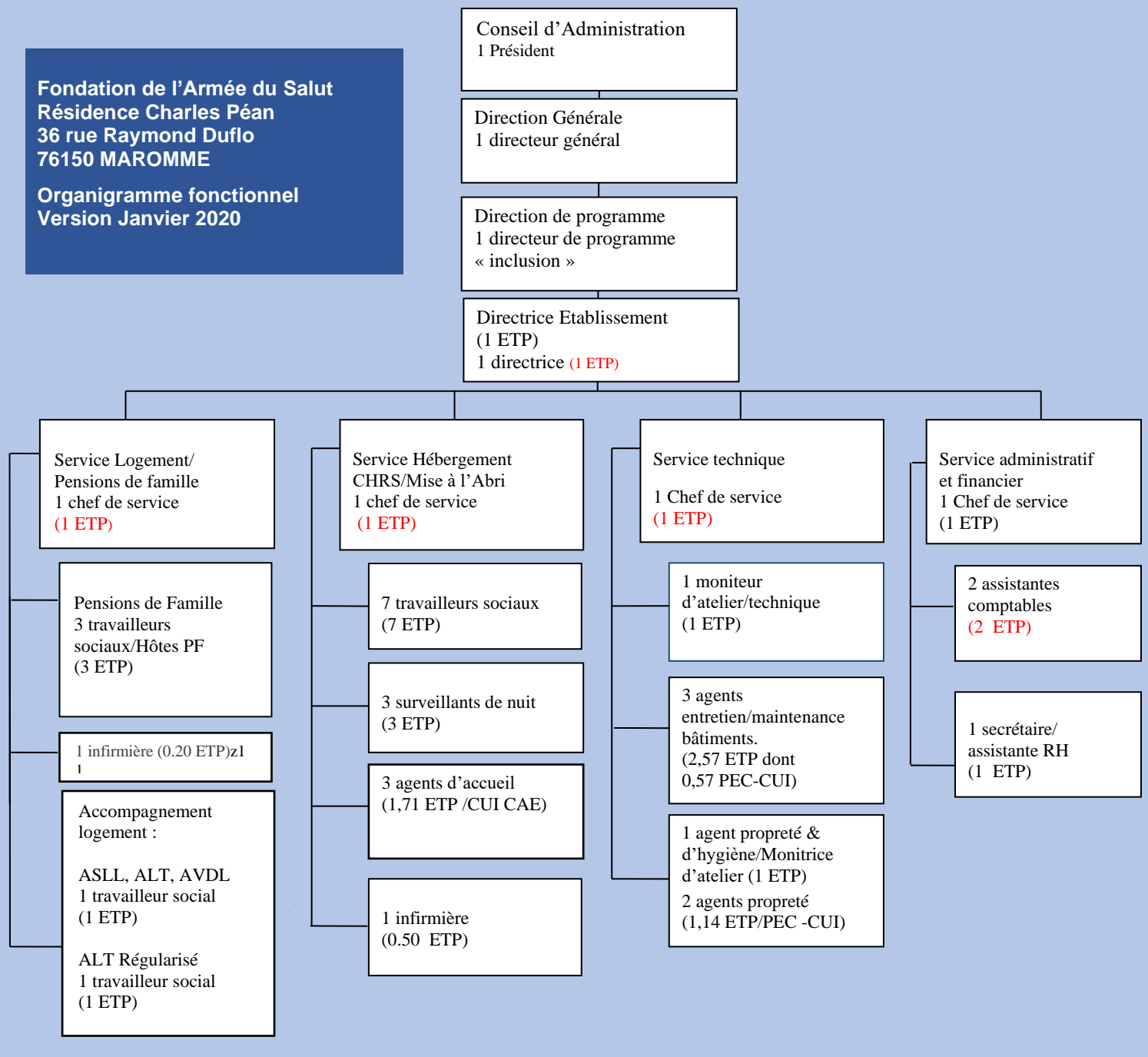
➤ Les départs

C.D.I					Fin CDD	Fin C.D.D. Contrats aidés	TOTAL
Rupture conventionnelle	Retraite	Mutation	Licenciement	Démission			
0	0	0	1	1	14	2*	18

***Dont 1 rupture anticipée**

Organigramme fonctionnel

Fondation de l'Armée du Salut
 Résidence Charles Péan
 36 rue Raymond Duflo
 76150 MAROMME
 Organigramme fonctionnel
 Version Janvier 2020



-La formation en 2019

- ❖ 1 445 heures de formation
- ❖ 30 salariés formés dont :
 - 1 CIF
 - 2 Comptes Personnel de Formation (CPF) mobilisés (préparation du Permis B)

Ces formations ont suivi dans le cadre du Plan de formation, des formations inter-établissements de la Fondation, de journées thématiques, colloques, séminaires, ...

-L'accompagnement des salariés

- ❖ L'analyse des pratiques
- ❖ Les réunions de service
- ❖ Les entretiens d'évaluation annuels
- ❖ Les entretiens professionnels
- ❖ Un accompagnement spécifique de l'équipe des hôtes de pension de famille

-L'accueil de stagiaires

- ❖ 14 stagiaires en 2019 accompagnés par des professionnels qualifiés
- ❖ Durée moyenne d'accompagnement : **4 mois**

Formations préparées :

- éducateur spécialisé,
- moniteur éducateur,
- assistant de service social,
- BTS ESF,
- Ateliers bien-être.

Les salariés en contrats aidés en 2019

En janvier 2019, le contrat aidé CUI-CAE a évolué. Le **Parcours Emploi Compétences (PEC)** a fait son apparition. Les contrats CUI-CAE sont devenus le « **support** » des parcours emploi compétences.

Les exigences en **termes d'emploi, de formation et d'accompagnement** ont été renforcées.

Présence de 08 salariés dans le cadre d'un contrat aidé (PEC CUI-CAE) au cours de l'année.

Les postes occupés :

- ❖ Agent-e d'accueil
- ❖ Agent de propreté et d'hygiène
- ❖ Agent entretien bâtiment

Les bénévoles

Le bénévolat est une « ressource précieuse » pour l'action médico-sociale, reconnue et valorisée par la Fondation de l'Armée du Salut et rappelé dans le projet de la Fondation. L'engagement, les qualités humaines et les compétences techniques des bénévoles contribuent à enrichir l'accueil et l'accompagnement des publics accueillis. L'action des bénévoles, fondée sur une **charte du bénévolat à l'Armée du Salut** fixant les engagements de chacun, est structurée et coordonnée, depuis 2002, par un service du bénévolat au national.

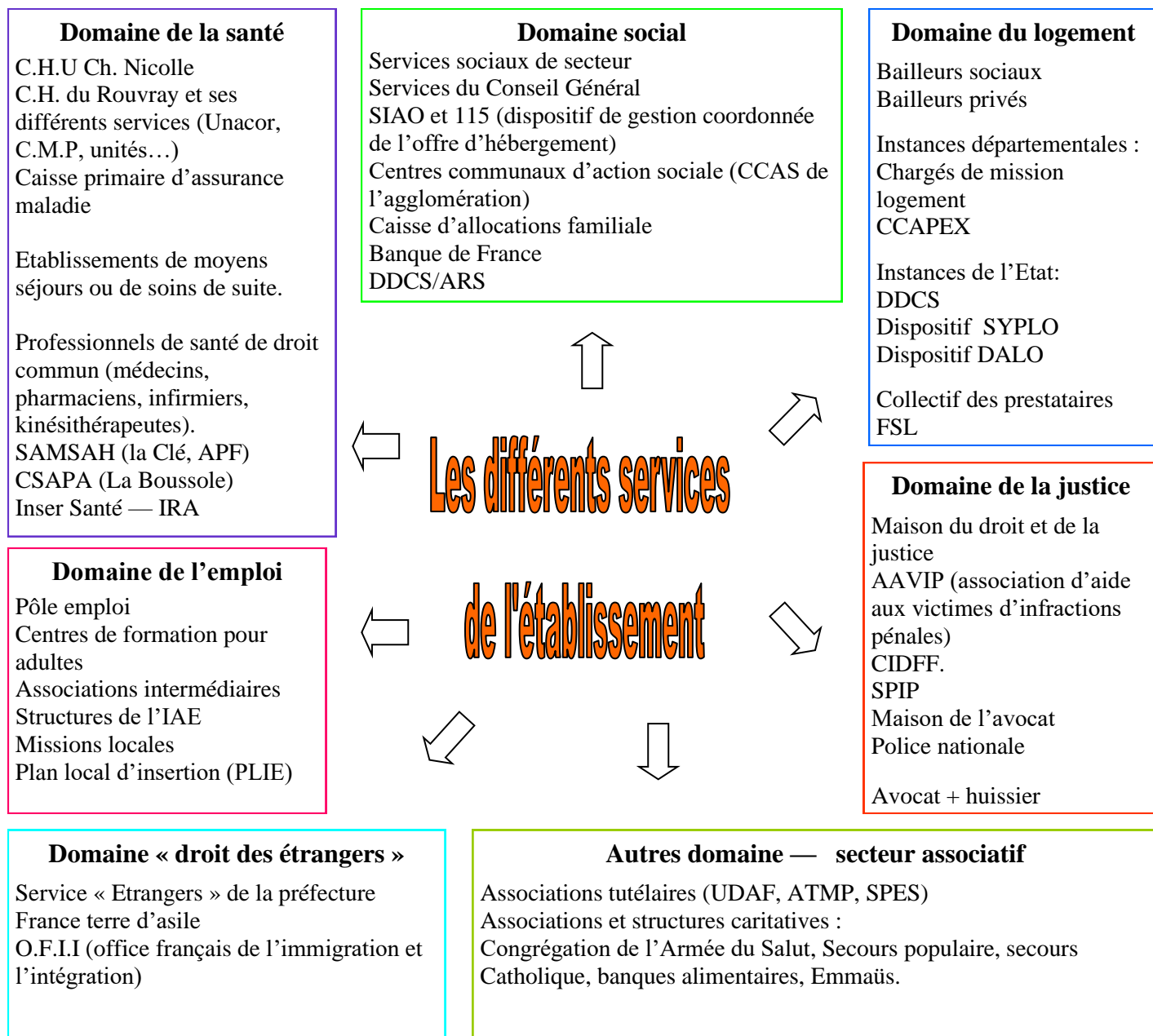
Les bénévoles accueillis au sein de l'établissement interviennent essentiellement auprès des résidents des pensions de famille.

Les organes de droit

NATURE	PARTICIPANTS	CONTENU	FREQUENCE
Droits d'expression des salariés	Salariés non-cadres de l'établissement	- Propositions sur le fonctionnement - Organisation - Hygiène et sécurité	2 fois par an
DP /CE Jusqu'à mai 2020	Représentants du personnel Direction	- Droit des salariés - Activités socio-culturelles	1 fois par mois
CHSCT Jusqu'à mai 2020	Membres élus Direction De l'établissement	- contribution à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail	1 fois par trimestre
CSE (dont CCSCT) A partir de juin 2020	Nouvelle instance représentative du personnel Inter établissements Louviers/ Maromme		CSE mensuel CSSCT trimestriel

7. – Le travail en réseau et en partenariat

Réseau partenarial



8. – La Fondation

- ❖ Journées Directeurs-rices/Directeurs-rices Adjoint-e-s
- ❖ Journées Secteur Inclusion Sociale
- ❖ Groupes de travail Fondation : éthiques, RH, ...
- ❖ Formations inter-établissements

Les services du Siège au service des établissements

- ❖ Service financier
- ❖ Service immobilier
- ❖ Service qualité
- ❖ Service Programme Inclusion
- ❖ Service Système Information
- ❖ Service Communication
- ❖ Service du Bénévolat
- ❖ Service Ressources Humaines

9. – Le Projet d'Établissement/Projet de restructuration

Le Projet d'établissement /Projet de restructuration 2016-2020

Lancé en 2011, le travail sur le nouveau Projet d'établissement a abouti fin 2015. Le projet ainsi finalisé a été présenté au Comité d'évaluation de la Fondation en janvier 2016 par des représentants des salariés et des personnes accueillies et validé en mars 2016. Il intègre dans ses grandes lignes, le projet de restructuration.

9.1. – Présentation synthétique du projet de restructuration (rappel)

9.1.1. – Les grands principes (cf. projet d'établissement 2016-2020-annexe1)

1 Ouverture sur l'extérieur

Ouverture du site sur l'extérieur et inscription sur le territoire (création d'un espace d'activités ouvert sur la cité, lien social, citoyenneté, ouverture aux personnes extérieures sur certaines activités culturelles, sportives organisées par l'établissement et réciproquement permettre la participation des personnes accueillies aux activités extérieures à l'établissement)

Développement d'un partenariat avec les acteurs extérieurs à l'établissement et formalisation de ce partenariat (conventions, coordination, information...).

2 Modernisation de l'offre d'hébergement

Transformation de places CHRS collectives en CHRS diffus et regroupement des équipes CHRS et service logement sur un même site/plate-forme d'intervention sociale

Modernisation, mise aux normes sécurité et accessibilité des bâtis

Intégration et promotion de la dimension écologique et maîtrise financière (coûts et investissements)

Conserver le mode d'intervention d'accompagnement social global sur le CHRS (même diffus)

Diversification de l'offre d'hébergement : semi-collectif, diffus avec des modalités/configurations différentes, collectif ? Mixité de public et de logement (continuer l'accueil et l'accompagnement des personnes en grande précarité).

3 Dynamique collective (« vivre ensemble »)

Permettre la participation des personnes accueillies au fonctionnement du site (instance de décision regroupant, personnes accueillies, professionnels et habitants).

Transversalité entre les services, accompagner le « Vivre ensemble », se donner les moyens d'animation pour le site.

Développement de la dimension collective/collaborative aussi bien au sein de chaque service, entre les services et avec les personnes accueillies. Cette dimension rejoint le concept du développement du « pouvoir d'agir ».

4 Développement des activités économiques dans le cadre de l'Economie sociale et solidaire

En lien avec nos objectifs d'insertion sociale, développer les outils d'insertion par l'économique avec et pour les acteurs du territoire (Personnes accueillies, Habitants, Entreprises, Collectivités locales //besoins).

9.1.2. – Le plan d'action en 5 axes

- Amélioration de la qualité du service rendu
- Adaptation des moyens financiers aux améliorations poursuivies
- Amélioration de la sécurité et du cadre de vie
- Amélioration de la gestion des ressources humaines
- Développer le « vivre ensemble » et l'accès à la citoyenneté.

9.1.3. – Les étapes

-Transformation de 42 places de CHRS et démolition reconstruction du site de Maromme avec des dispositifs d'hébergement/logement diversifiés (réalisée)

-Relocalisation ou Réhabilitation ou démolition Pension de Famille Océanite (en cours)

-Restructuration du site de Maromme avec développement des activités d'Insertion par l'économique et ouverture sur l'environnement extérieur (en cours)

9.1.4. – Le pilotage

Plan d'action sur 5 ans détaillé dans des « fiches actions »

Un comité de suivi interne à l'établissement

Un groupe projet (représentants FADS avec les services financiers, immobiliers, directrice)

Concertations régulières avec les services d'état (DDCS, ARS...) et des collectivités territoriales (Conseil Général, Métropole Rouen...).

9.2. – Suivi du Projet d'Etablissement/Projet de restructuration 2019

- **Groupes de travail transversaux** à tous les services
 - Salariés et personnes accueillies :
 - Groupe développement durable
 - Groupe évènementiel (préparation journées/portes ouvertes et Foire à tout)
 - Projets garage solidaire et conciergerie

- **Pension de Famille Océanite** : après avoir d'abord travaillé sur une solution de relocalisation (projet d'achat d'un bâtiment Hameau des Brouettes), les hypothèses de réhabilitation ou de démolition-reconstruction a fait l'objet d'une étude par un cabinet fin 2019. Cette étude a permis d'identifier au vu des contraintes architecturales et réglementaires et financière l'hypothèse de réhabilitation lourde et d'en chiffrer le coût. Le montage financier est étudié par le siège et nous sommes dans l'attente d'une décision. Le fait que les locaux de la congrégation soit imbriquée avec ceux de la Pension de Famille apporte de la complexité sur le montage financier et la décision.
- **Réponse à l'appel d'offre Pensions de Famille** :
 - . « Bords de Seine » : transformation de 5 places PF en 5 places Résidence Accueil (validé)
 - . « Océanite » : extension de 5 places Résidences Accueil (refusé)

- **Service Accompagnement logement** :
 - Réponse à projet extension du nombre de mesures ASLL (validé pour 2020)
 - Réponse à projet mesures ASLL + (validé pour 2020)

- **Site de Maromme** :
 - *A partir de l'évaluation des besoins* surfaciques, consultation auprès de promoteurs en lien avec le Service Immobilier du siège et sélection d'un Promoteur avec premier préprojet architectural du site
 - *Réponse appel d'offre Pensions de Famille* :
.3^{ème} Pension de Famille/Résidence accueil sur le site de Maromme, nouvelle construction : 20 places PF et 5 places Résidences accueil (projet bloqué sur la question des PLAI-Mairie de Maromme)
 - *Rencontre des partenaires* : Maire de Maromme, CCAS Maromme (espace de vie social et travail sur publics en précarité), EHPAD de Maromme/MAIA

(développement de partenariat avec l'EHPAD de Maromme en lien avec le vieillissement prématuré des publics), DIRECCT, ...

- Développement d'activités économique dans le cadre de l'économie sociale et solidaire (ESS) :
 - . *Accompagnement par l'ADRESS* (Agence de Développement régional de l'Economie Sociale et Solidaire) et accompagnement du projet par le *Chargé de mission de la FADS* : recherche sur les activités de développement économique en lien avec les besoins du territoire, apport de connaissances sur le montage des projets et les cadres de l'ESS, mise en lien avec des acteurs locaux de l'ESS, des expérimentations, benchmark, participation à des journées sur l'ESS.
 - . Participation aux réunions sur l'IAE de la FADS et à la commission Emploi régionale de la FAS
- *Projet garage solidaire et conciergerie* : Réalisation d'un diagnostic de territoire tel que : cartographie état des lieux des profils de populations et des acteurs locaux (Entreprises/ établissements sociaux et médicaux sociaux - Benchmark des dispositifs de type conciergerie au niveau local et national (associatif, privé, public...) -enquête auprès de la population pour évaluer les besoins et les attentes pour ce type de dispositif (conciergerie et garage solidaire) -synthèse portant sur la faisabilité de la mise en place de ce type de service et les services apportés
Cette étude a été réalisée par une stagiaire en Master Urbanisme/Université de Mont Saint Aignan
Projet partenarial avec SOLIDARAUTO avec élaboration d'une feuille de route pour une étude pré opérationnelle du garage solidaire sur 2020 pour une ouverture fin 2020, début 2021.
 - . *Ouverture du site vers l'extérieur* : portes ouvertes et foire à tout ouvert aux habitants du quartier avec la participation de l'ensemble des salariés et des personnes accueillies (17 et 18 mai 2020)
 - . Partenariat avec la Plate-forme mobilité (projet de permanence sur le site ouvert à tout public du territoire)
 - . Partenariat TCAR/convention

➤ **Les objectifs 2020 :**

- Avancement de l'étude pré-opérationnelle du garage solidaire avec Solidarauto en lien avec l'association départementale « Plate-forme mobilité » pour une ouverture fin 2020/début 2021
- Avancée dans le projet de conciergerie
- Avenir du site de Maromme : rencontre avec la DDCS sur l'avenir du CHRS regroupé/projet de Pension de Famille
- Si validation du 1er projet architectural et pérennité du CHRS regroupé, recherche du montage financier
- Avancée dans le développement d'autres activités dans le cadre de l'ESS
- Suite du projet de la 3^{ème} Pension de Famille sur le site de Maromme
- Réhabilitation de la Pension de Famille Océanite
- Mise en place de l'évaluation interne avant élaboration prochain Projet d'établissement

10. –Les résultats financiers

Les charges 2019 réalisé

CHARGES	TOTAL	CHRS	Pension de famille "Bords de Seine"	Pension de famille "Océanite"	ASLL	ALT REGULARISES	MISE A L'ABRI
Charges du groupe I	184 843	102 510	14 008	24 508	11 985	15 357	16 475
Charges du groupe II	1 379 091	806 566	185 100	127 636	93 162	92 677	73 950
Charges du groupe III	785 718	429 413	84887	82 587	42 671	73 067	73 093
TOTAL COMPTES DE CHARGES	2 349 653	1 338 490	283 995	234 731	147 818	181 101	163 518
Résultat de l'exercice	-49 418	-77 293	-1 372	-7 254		21832	14669
Reprise de résultat	0	*					
Compte 11610 amort. excédentaires différés	0	0					
Compte 11620 variation pour CP	6 516	6 516					
RESULTAT 2019 A AFFECTER	-42 902	-70 776	-1 372	-7 254	0	21 832	14 669
Solde au 31/12/19							

Les produits 2019 réalisé

PRODUITS	TOTAL	CHRS	Pension de famille "Bords de Seine"	Pension de famille "Océanite"	ASLL	ALT REGULARISES	MISE A L'ABRI
Produits du groupe I	1 165 673	1 165 673					
Produits du groupe II	1 112 175	73 137	282 623	227 477	147 818	202 933	178 187
	22 387						
Produits du groupe III		22 387	0				
TOTAL COMPTES DE PRODUITS	2 300 235	1 261 197	282 623	227 477	147 818	202 933	178 187

Annexes

PLAN D'ACTION PROJET ETABLISSEMENT "Résidence du Vieux Marché" 2016 - 2020

AXES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	EA	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Amélioration de la qualité du service rendu	préservir la mixité du public et la diversité	développer une offre de logements diversifiés en lien avec les bailleurs sociaux du territoire et adapté à la capacité d'habiter des personnes	transformation des 42 places CHRS rue de Crosne en places sur du logement diffus avec des configurations différentes	X						
		continuer l'accueil des personnes en grande précarité	redéfinir l'hébergement regroupé							
			redéfinir l'outil bail glissant	X						
			redéfinir les méthodes/ outils de l'accompagnement des personnes en logement diffus							
	préservir le principe d'accompagnement social global sur l'accompagnement CHRS	redéfinir une nouvelle organisation travail de l'équipe								
		Maintien et développpt des places de mise à l'abri en logement								
	consolider notre présence sur le territoire en faisant évoluer nos services en adéquation avec les besoins des personnes et l'évolution des politiques publiques	partir des besoins du territoire en lien ses acteurs pour définir les priorités du projet de restructuration	préservir implantation logt en centre ville	garder les PF sur Centre ville et développer du diffus sur Rouen centre ville						
			Prendre en compte l'impact des transformations sur l'environnement de l'établissement	Enquête d'image auprès des partenaires						
		développer l'accompagnement santé /rechercher une prise en charge adaptée pour les résidents PF	développer un partenariat avec les bailleurs et autres acteurs en lien avec le logement							
			développer le partenariat avec le médico-social							
	développer les compétences internes entre les services	transformer des places PF en Résidence Accueil	mener des bilans/synthèse individuels formalisés							
			former les intervenants autour de la mort							
		organiser une plate-forme d'intervention	regroupement des équipes CHRS	X						
			regroupement des équipes CHRS et logt							
		développer les complémentarités entre équipe CHRS et Mise à l'abri et les formaliser	Planing annuel inter-services des animations	X						
			Réunions inter-services thématique voir axe RH							
	développer la dimension collective et collaborative	développement d'actions collectives co-portées cf. axe vivre ensemble/accès citoyenneté	Bougeons ensemble,	X						
			Jardin potager...	X						
améliorer la qualité de nos modes d'intervention pour l'ensemble des services et garantir les conditions de bientraitance	actualiser et déployer les outils de la loi 2002-2 en référence au plan d'action de l'évaluation externe	pour le CHRS formaliser/actualiser les procédures et outils:	X							
		projet individuel personnalisé								
	s'approprier les classeurs, démarches qualité/procédure et textes de référence de la FADS	contrat de séjour								
		règlement de fonctionnement								
	s'approprier les recommandations de l'ANESM	dossier de la personne accueillie								
		pour le service logement								
	Actualiser/créer les procédures de l'établissement	Formaliser/actualiser tous les supports de l'ALT								
		mettre à disposition informatique et papier auprès de tous les services et y faire référence dans tous les travaux sur les pratiques professionnelles/méthodes projets/formations								
Prise en compte du degré de satisfaction des personnes accueillies dans chaque service	mise en place d'une instance interne de veille sur les conditions de bientraitance									
	Liste des procédures à réaliser	X								
		Enquête/exploitation/communication								

12 avril 2016

PLAN D'ACTION PROJET ETABLISSEMENT "Résidence du Vieux Marché" 2016 - 2020

AXES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	FA	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Développer le Vivre ensemble	favoriser la diversité des publics accueillis	développer une offre de logements diversifiés Participer à la mixité sociale	VOIR AXE sécurité et amélioration du cadre de vie Etudier la possibilité d'un ratio de logements destiné à un public de droit commun							
	développer le Pouvoir d'Agir des personnes accueillies par l'établissement	développer les possibilités de participation, d'expression, de décision des personnes accueillies	mettre en place les conseils de concertation des pers. Acc. au sein des Pensions de Familles/les faire vivre renforcer la dynamique du Conseil de Vie Sociale /CHRS à travers son organisation et la mise en place d'1 budget "spécifique" mise en place d'instance de concertation interne à l'établissement ouvert à toutes les personnes accueillies de l'ensemble des services de l'établissement permettre la participation des personnes accueillies aux Commissions citoyennes76, CCRPA (conseil consultatif des personnes accueillies), interCCRPA, et toute autre instance les concernant proposer une formation via le CCRPA "pour une prise de parole plus efficace"	X						
	sortir de la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté/ précarité	Inscrire l'établissement comme un outil de lien social sur le territoire permettre l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur et permettre l'entrée des personnes du territoire dans l'établissement	création d'un espace de convivialité ouvert à tous mise en place d'un atelier créatif permanent sur le site de l'établissement ouvert à tous		X					
	développer la transversalité entre les services		gestion d'un espace cuisine restauration ponctuel ou permanent Temps de stage/découverte dans les autres services: Voir axe Ressources humaines							
l'accès à la Citoyenneté	développer la dimension collective et collaborative	développer la dimension inter-établissement et collaborative intra-établissement à travers 1 évènement développer la dimension transversale/ collaborative entre les services de l'établissement	Bougeons ensemble Repas collectifs inter-services Sorties culturelles, sportives inter-services Projet sport et bien-être s/PF Modules sport-découverte sur CHRS mise en place réunions inter-services (1h après APP CHRS)	X						
	Sensibiliser aux enjeux environnementaux	Elaborer un site energico-éco-pédagogique consacré aux énergies renouvelables autoproduction en lien avec l'environnement extérieur	réaliser une étude de faisabilité et de coûts Jardin potager sur Maromme		X					

12 avril 2016

Annexe 2 : Glossaire

AAH	ALLOCATION ADULTE HANDICAPE
AAVA	ATELIERS D'ADAPTATION A LA VIE ACTIVE
ADRESS	Agence de Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire
AFPA	ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES
AGL	ASSOCIATION GARANTIE LOGEMENT
AHI	ACCUEIL HEBERGEMENT INSERTION
AL	ALLOCATION LOGEMENT
ALT	ACCUEIL LOGEMENT TEMPORAIRE
ALUR	LOI pour ACCES AU LOGEMENT ET A UN URBANISME RENOVE
ANESM	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX
AOFBAS	ASSOCIATION DES ŒUVRES FRANCAISES DE BIENFAISANCE DE L'ARMEE DU SALUT
APL	AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT
ARS	AGENCE REGIONALE DE SANTE
ASECJ	ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE
ASLL	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT
AVDL	ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT
BAEH	BLOC AUTONOME D'ECLAIRAGE HABITATION
BEP	BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES
CAF	CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES
CAFDES	CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT SOCIAL OU DE SERVICE
CAFERUIS	CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE
CAP	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
CAPS	CENTRE D'ACTION DE PROMOTION SOCIALE
CASU	COMMISSION D'ACTION SOCIALE D'URGENCE
CCAPEX	COMMISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE PREVENTION DES EXPULSIONS
CCAS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CCH	CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
CCPA	CONSEIL CONSULTATIF DES PERSONNES ACCUEILLIES ET ACCOMPAGNEES
CCRPA	CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DES PERSONNES ACCUEILLIES ET ACCOMPAGNEES
CG76	CONSEIL GENERAL DE SEINE-MARITIME
CHRS	CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE
CHSR	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DU ROUVRAY
CHSCT	COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
CMS	CENTRE MEDICO SOCIAL
CMP	CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE
COFIL	COMITE DE PILOTAGE
CQFMA	CERTIFICAT DE QUALIFICATION AUX FONCTIONS DE MONITEUR D'ATELIER
CQP	CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
CSAPA	CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE
CT	COMMISSION TERRITORIALE
CVS	CONSEIL DE VIE SOCIALE
DAHO	DROIT A L'HEBERGEMENT OPPOSABLE
DALO	DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE
DDCS	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
DE	DIPLÔME D'ETAT
DEASS	DIPLÔME D'ETAT D'ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL
DECESF	DIPLÔME D'ETAT DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE
DEES	DIPLÔME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE

DEJEPS	DIPLÔME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
DGCS	DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE
DIHAL	DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT
DIPC	DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE
DRJSCS	DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
ESS	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
ETP	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
FADS	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT
FAIP	FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR EN INSERTION PROFESSIONNELLE
FNARS	FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE
FSL	FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT
GEIQ	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION
HLM	HABITATION A LOYER MODERE
IAE	INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
INSEE	INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DES ETUDES ECONOMIQUES
IREPS	INSTITUT REGIONAL D'EDUCATION ET DE PROMOTION A LA SANTE
LAM	LITS D'ACCUEIL MEDICALISE
LHSS	LITS HALTE SOINS SANTE
MAPAM	MAISON ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES MARGINALISEES
MDPH	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES
ONM	ŒUVRE NORMANDE DES MERES
PARSA	PLAN D'ACTION RENFORCE EN FAVEUR DES SANS-ABRI
PASS (LA)	PERMANENCE D'ACCES AU SOIN DE SANTE
PAVIF	POLE D'ACCUEIL VIOLENCES INTRAFAMILIALES
PDAHI	PLAN DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL, D'HEBERGEMENT ET D'INSERTION
PDALHPD	PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES
PF	PENSION DE FAMILLE
PLAI	PRÊTS LOCATIFS AIDES D'INSERTION
REPSYRED	RESEAU REHABILITATION PSYCHO SOCIALE DES TERRITOIRES DE SANTE ROUEN ELBEUF DIEPPE
RH	RESSOURCES HUMAINES
RMI	REVENU MINIMUM D'INSERTION
RSA	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
SAMSAH	SERVICE ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL POUR ADULTE HANDICAPE
SAVS	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE
SIADL	SERVICE INTERNATION D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL
SIAO	SERVICE INTEGRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
SISIAO	SYSTÈME INFORMATIQUE SERVICE INTEGRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
SPIP	SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION
SPVL	SERVICE DE PROXIMITE ET DE VIE LOCALE
SYNEAS	SYNDICAT DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE
SYPLO	SYSTEME PRIORITE LOGEMENT
UMAPP	UNITE MOBILE ACTION PSYCHIATRIQUE PERSONNES PRECARISEES
UMIT	UNITE MOBILE D'INTERVENTION EN TOXICOMANIE
UNACOR	UNITE D'ACCUEIL, DE CONSULTATION ET D'ORIENTATION
UNAFO	UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNE
UNIOPSS	UNION NATIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX
USH	UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
UTAS	UNITE TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE
VAE	VALIDATION DES ACQUIS PAR L'EXPERIENCE

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

RESIDENCE CHARLES PÉAN

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
36 rue Raymond Duflo
76150 MAROMME

Tél. : 02 35 70 38 00 • Fax : 02 35 15 08 47
Courriel :